

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Conférence des Alliés

Il faut être très circonspect, lorsqu'on lit des journaux d'opinion diverse, qui parlent des travaux de la Conférence des Alliés. Il est certain qu'elle a mal commencé. Mais il ne faut pas oublier qu'en ce moment les Boches ont organisé une campagne pour semer la méintelligence parmi les nations de l'Entente et que certains journaux français favorisent cette campagne, les uns intentionnellement, les autres sans en avoir conscience.

I. — La campagne boche pour diviser les Alliés.

Cette campagne consiste tout d'abord à grossir ou à inventer de toutes pièces des incidents susceptibles de provoquer des conflits entre Américains et Français. C'est ainsi que s'est répandue l'histoire de l'officier américain de chez Maxim qui, soufflé par un officier français pour avoir passé la main dans la dos de sa maîtresse, aurait tué le Français et aurait été tué à son tour par un de nos colonels. Inutile de dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans l'histoire. Seulement, comme elle reproduit exactement celles qu'on nous débitait lors de l'arrivée des officiers anglais en 1915 et 1916, il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour deviner qui l'a inventée et dans quel dessein. Tous les Boches ne sont pas en Bohême, et il y en a encore quelques-uns qui battent le pavé de Paris, sous un masque de Suisse, de Tchèque, de Polonais ou même de Luxembourgeois. De même en Allemagne, les Américains sont reçus à bras ouverts. Les Boches affectent de les considérer comme des espèces de juges souverains auxquels on va se plaindre des cruautés de ces méchants Français : on flatte ainsi l'orgueil américain, dans l'espoir d'amener des conflits et même des incidents entre nos soldats et les soldats des Etats-Unis. Il y en a eu quelques-uns. La fourberie allemande a toujours été experte dans ces sortes d'entreprises. Il faut croire que la ruse est devenue même trop grossière, car un journal américain a dénoncé hautement cette campagne et a montré qu'elle avait été savamment organisée, puisqu'on en retrouvait les procédés et les manifestations jusque dans la presse espagnole.

Enfin il faut bien dire que l'attitude du président Wilson, qui joue un peu trop à l'arbitre suprême, contribue à entretenir une certaine irritation. Il n'appartient vraiment pas au chef d'une nation qui est entrée tard dans la guerre, et qui n'a pas perdu 100.000 hommes, de se poser envers les autres comme une sorte de Jupiter Olympien.

Jupiter dit un jour : « Que tout ce qui respire, s'en vienne comparer sur mes pieds de grandeur. »

Le député socialiste Adrien Véber avait fait l'autre jour dans son journal « la France libre » une jolie adaptation de la fable de Lafontaine aux premiers travaux de la Conférence. Ses railleries étaient justifiées. Il n'avait oublié qu'une chose, c'est de dire que ses collègues socialistes étaient les premiers responsables de cette arrogance. Après avoir copieusement insulté Wilson tant qu'ils l'ont cru opposé à leurs vues, ces imbéciles l'ont exalté comme un Dieu, lorsqu'ils ont pensé qu'ils pouvaient utiliser ses idées sur la Société des Nations pour faire valoir leurs doctrines internationales. On a même vu l'ex-ministre Sembat, socialiste millionnaire, et surtout joyeux fumiste, le même qui fit mourir de froid par sa négligence et son incapacité une foule de Parisiens il y a deux ans, se réjouir publiquement de voir l'Angleterre et l'Amérique mener les travaux de la Conférence malgré Clemenceau et Pichon. Il est difficile d'imaginer chez un député français une pareille inconscience ou une pareille absence de dignité et de patriotisme. — Quoi qu'il en soit, et bien que l'attitude de Wilson ait quelque chose d'un peu blessant, il faut se garder soigneusement de favoriser la campagne de désunion et de division de l'Entente que les Boches mènent avec leur habileté ordinaire.

II. — Les premiers résultats

Ceci dit, voyons les premiers résultats de la Conférence. A première vue, ils n'ont pas été très brillants. Il est trop évident que Lloyd George connaît mal les questions étrangères et qu'il obéit trop à des considérations de politique anglaise intérieure. Les dernières élections ont consacré le triomphe de la coalition qu'il présidait. Mais le triomphe a été trop beau. La coalition comprenait la plupart des Unionistes conservateurs, certains libéraux et des socialistes. L'opposition, formée surtout par les libéraux, qui correspondent à nos radicaux, a été écrasée. Mais ce sont les unionistes qui ont surtout profité de la victoire. A eux seuls, et s'ils se joignent aux unionistes intransigeants, restent adversaires de Lloyd George, ils détiennent presque la majorité. Il y a de quoi effrayer le ministre, qui cherche à se rapprocher des libéraux et qui a peur de ses nouveaux amis. D'ailleurs, par nature, il est hostile aux entreprises

lointaines qui fatigueraient la nation et augmenteraient ses charges financières, déjà écrasantes. C'est là ce qui explique son attitude envers les Bocheviki, incompréhensible pour nous. Dans cette affaire capitale, Clemenceau représentait le bon sens, Lloyd George suivait surtout la politique du journal le *Manchester Guardian*. Clemenceau ayant opposé un veto formel à l'arrivée des Bocheviki à Paris, le président Wilson a suggéré l'idée d'une conférence des partis Russes à l'île des Princes. On a beaucoup ri de cette solution. Toute réflexion faite, et du moment que les Anglais ne voulaient pas intervenir militairement, elle avait l'avantage de faire gagner du temps et de permettre à la situation de s'éclaircir. D'ailleurs elle présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Les mêmes préoccupations de politique intérieure se retrouvent dans l'affaire des colonies allemandes. On s'est étonné que l'on ait abordé cette question avant de traiter la question principale, celle des limites de l'Allemagne. L'explication est très simple : L'Amérique n'est entrée dans la guerre que lorsqu'elle a craint que l'Allemagne n'excitât le Japon à s'établir au Mexique. La peur du Japonais, et en général de l'invasion jaune, est générale dans l'Ouest Américain, c'est-à-dire dans les Etats du Pacifique. Or les Japonais avaient, dès le début de la guerre, occupé les anciennes colonies allemandes situées dans la partie septentrionale du Pacifique, c'est-à-dire les Mariannes, les Carolines, et les îles Marshall, qui sont situées sur la route maritime qui réunit les Philippines, possession américaine, aux îles Hawaï, autre possession américaine. On conçoit que l'Amérique redoute un pareil voisinage. C'est pourquoi elle a suggéré l'idée d'attribuer les colonies allemandes à la Société des Nations. On a beaucoup ri de ce système, qui faisait des espèces de gérants ou de concierges des peuples chargés d'occuper les anciennes colonies Boches au nom de cette société en formation. D'autres y ont vu un précédent très dangereux et ont rappelé que nous avons joué ce rôle au Maroc, comme les Belges au Congo, et qu'il nous a valu toutes sortes de tracasseries de la part de l'Allemagne. Les Australiens ont pris la proposition au tragique et ont menacé l'Angleterre d'une scission, si on voulait leur enlever la Nouvelle-Guinée et Samoa conquises par eux sur les Boches. Les Japonais ont fait entendre des menaces. Ils sentaient très bien que la proposition était dirigée contre eux et que les Etats-Unis voulaient les empêcher d'établir une base militaire et navale dans les îles Carolines. La solution qui a été adoptée est essentiellement provisoire, en ce qu'elle donne un droit de garde aux occupants, tout en maintenant le principe du mandat de la Société des Nations. Il est à remarquer que la France a paru accepter, avec des attentions, la théorie américaine. On en a blâmé Clemenceau et Pichon. Avant de les condamner, il faut attendre. Ils se sont dit évidemment qu'en ce qui concerne le Cameroun et le Togo, la théorie du mandat ne nous gênait guère et qu'il fallait réserver pour des questions vitales, comme celle des limites de l'Alsace et celle du Rhin nos efforts et notre résistance. Qui sait même si la théorie du mandat ne sera pas de nouveau affirmée pour la garde de la rive gauche du Rhin et si le rôle de mandataire de la Société des Nations dans ce pays ne nous sera pas extrêmement avantageux ? En tous cas, l'application du principe aux colonies allemandes peut avoir pour conséquence l'application du même principe à la zone occupée sur le Rhin. Il se peut que je me trompe. Mais, avant de maudire l'œuvre de la Conférence et l'idéologie du président Wilson, il serait peut-être bon d'attendre la suite.

Je ne dirai que quelques mots des autres questions qui ont été traitées par la Conférence. On sait que les Polonais et les Tchèques en sont déjà venus aux mains pour les mines de Teschen. Le pays contesté faisait anciennement partie de la couronne de Bohême, mais les Polonais y avaient émigré et ils y forment plus de la moitié de la population. Ici aussi la solution intervenue est provisoire. Il convient d'en retenir une leçon, c'est que ces jeunes ou vieilles populations slaves sont extrêmement belliqueuses, tracassières et violentes. Si on n'y prend garde, ce qui s'est passé pour la Bulgarie se renouvellera. Pour quelques kilomètres de territoire, ces gens-là déchaineraient à tout instant une guerre générale. On sait avec quelle habileté l'Allemagne et l'Autriche ont profité de cet état d'esprit dans les Balkans pour entraîner les Bulgares et les Turcs dans leur alliance. Les peuples jeunes, ou plutôt réveillés d'un long sommeil, sont volontiers agressifs et intrigués. Ils sont capables d'oublier un long passé de services pour une question insignifiante, et de se jeter dans les bras de leurs anciens ennemis pour faire triompher de mesquines prétentions. C'est pour cette raison que les Turcs au moyen-âge, au xv^e et au xvii^e siècles, ont toujours réussi à étendre leurs conquêtes ou à les maintenir : Ja-

mais les Polonais, les Hongrois, les Croates, les Valaques et les Moldaves n'ont pu agir de concert contre la Turquie. Ils avaient à peine remporté une victoire sur les Turcs qu'ils couraient se battre les uns contre les autres. L'Entente aura encore beaucoup de peine à réconcilier tous ces peuples. Les Roumains seront assez raisonnables et ils termineront par un compromis la question du Banat de Temesvar. Mais il sera bien difficile de régler les rapports des Polonais et des Ruthènes, et encore plus difficile d'accorder les Italiens et les Yougo-Slaves. Déjà les Serbes voulaient à tout prix absorber le Monténégro. Ils vont avoir des discussions extrêmement violentes avec l'Italie pour la possession de la côte Dalmate. J'ai déjà traité la question ici-même il y a deux mois. Depuis lors, le poète d'Annunzio a jugé à propos d'envenimer la question en lançant une malediction en forme contre l'Angleterre, l'Amérique, la France et les Yougo-Slaves. Ce poème est un monument de déclamation et d'outrecuidance ; mais il est très caractéristique de l'état d'esprit de certains Italiens. De très bonne foi, quantité d'officiers italiens en arrivent à oublier Caporetto, comme ils oublient que l'armée italienne était perdue sans l'appui des troupes anglo-françaises. Ils en arrivent même à dire qu'ils résisteront seuls à tout l'univers et qu'ils feront la guerre à la France et à l'Angleterre et à tout le monde, si on ne leur donne pas la Dalmatie ! Ils n'en menaient pourtant pas large, lorsque 8 divisions allemandes arrivèrent à percer leurs lignes et à leur faire 200.000 prisonniers. Mais tout cela est déjà oublié. Nouvelle preuve qu'il ne faut jamais compter sur la reconnaissance des nations ni sur la communauté de race !

Au reste l'Italie n'aura pas toute la Dalmatie. Elle redoute avec raison le voisinage d'un peuple Slave, violent et belliqueux. Mais elle n'a pas intérêt à l'expérimenter. Il est probable qu'elle sera obligée d'accepter les conditions du pacte qu'elle a elle-même signé à Rome avec le délégué des Yougo-Slaves, M. Trumbitch, et qu'elle voulait désavouer sans façon, quand elle s'est vue victorieuse sans efforts.

III. — Les grosses questions

Tous ces problèmes ne sont au fond délicats qu'en raison de l'acharnement des parties contractantes. Il ne faut pas les considérer à la légère, parce qu'il n'y a pas, en politique étrangère, de problèmes insignifiants. Témoin l'affaire des duchés en 1864, l'affaire de l'Albanie en 1913, celle de la Serbie en 1914. Mais, dans l'état actuel des choses, il est clair que la grosse question est celle des limites de l'Allemagne. La Conférence ne se hâte pas de l'aborder. Beaucoup l'en ont blâmée. Ils ont fait ressortir avec raison, ou tout au moins avec vraisemblance, qu'il était imprudent de laisser l'Allemagne reconstruire ses armées pour écraser la Pologne et pour l'empêcher d'avoir un accès vers la mer Baltique. Ils ont fait également observer que, pendant qu'on discutait à Paris, les Boches réorganisaient leur propagande parmi les neutres et dans les pays alliés, qu'ils profitaient des renseignements qui leur parvenaient de la Conférence pour essayer de semer la discorde parmi les nations de l'Entente, et surtout qu'ils travaillaient l'opinion en Autriche pour déterminer les Autrichiens à s'unir à eux. Il y a de quoi se demander si la Conférence ait voulu d'abord organiser les débris d'une monarchie austro-hongroise. Si en effet elle arrive à grouper dans une sorte de union douanière les divers fragments de la monarchie danubienne, la question du rattachement de l'Autriche allemande à l'Allemagne sera résolue dans un sens négatif, en vertu d'un accord librement consenti des parties contractantes. D'autre part, du moment que Wilson a promis solennellement à la Pologne qu'elle aurait un débouché vers la mer, il paraît bien difficile qu'il ne tienne pas sa promesse. On jugera peut-être que je suis trop optimiste et que la Conférence a trop mal travaillé jusqu'ici pour qu'on puisse bien augurer de la suite de la discussion. Je persiste néanmoins à croire qu'il ne faut pas s'arrêter à l'apparence. Il y a eu une grosse faute commise : c'est la convocation des Bocheviki. Mais même ici, il faut réserver son opinion et attendre.

Conclusion

Il est certain que le rôle de la France à la Conférence ne paraît répondre ni à ses sacrifices, ni à l'importance historique de notre pays. Les socialistes s'en attristent profondément, s'il en était réellement ainsi. Mais nous ne sommes pas encore en état de bien juger. Dans tous les cas, deux leçons se dégagent de tous les événements que nous venons de traverser : 1. La France n'a pu se tirer d'affaire qu'avec le secours des alliés ; 2. La France a été mal gouvernée. Il en résulte que le même danger peut recommencer demain si on ne combat pas avec énergie le fléau de la dépopulation qui sévit dans le Sud-Ouest et un peu partout et qui ferait de nous une nation

en décadence comme l'Espagne. Il en résulte aussi qu'il faut envisager une réforme de la Constitution, capable de mettre fin à l'anarchie et à la confusion des pouvoirs, sans affaiblir le contrôle du Parlement. Il ne sera pas facile de mener à bout l'une et l'autre tâche. Mais le salut du pays est à ce prix.

D.-A. F.

LES ÉVÉNEMENTS

La triste comédie de Berne : Une trahison, rien de moins ! — Les Barbares à l'œuvre. L'assemblée de Weimar. Il est temps de mettre un terme à l'impudence ennemie. Qui doit payer les frais de la guerre ? Les assaillants ou les victimes ? — La conférence de Prinkipo. — La vie chère. — L'audace des Boches.

Après une misérable comédie, la conférence de Berne poursuit ses travaux. Les délégués Français avaient posé comme condition, à la continuation des débats, qu'on trancherait la question des responsabilités. Or, les Allemands ont réussi à faire renvoyer... à plus tard l'examen de ce point capital. Les Français se sont inclinés. Laissons au public le soin de conclure. Mais, dans ces conditions, peu de nos compatriotes comprendront que des Français puissent causer avec des Allemands. La *Démocratie Nouvelle* dit fort justement, à ce sujet :

« Peut-il en être autrement ? Une bande de barbares a pénétré de force dans notre pays ; elle s'y est installée pendant quatre ans et demi, et durant cet intervalle elle a tué un million et demi des nôtres ; elle en a mutilés des centaines de mille ; elle a violé nos femmes, occasionné des souffrances sans nombre à notre population et détruit les deux tiers de notre fortune publique. Il faudra cinquante ans pour que nous réparions ce désastre, en travaillant sans relâche, à supposer que nous ne commettons aucune faute. Alors que la guerre n'a pas pris fin, puisque c'est un armistice seulement qui a été signé, s'il y a des Français pour qui cela paraît très simple de se précipiter en Suisse pour y rencontrer des Allemands, puis après avoir fait le simulacre de les blâmer dans un ordre du jour, de leur tendre la main, en leur disant qu'il n'y aura pas de sanction à leurs forfaits et qu'on les tiendra désormais pour des camarades, ces Français sont des misérables. »

Ne nous laissons pas d'un espoir trompeur, le Boche républicain (?) veut le Boche impérialiste ; l'Allemand ne songe qu'à esquiver le châtiment. Il ne veut pas réparer le mal qu'il a fait, il prétend même qu'en nous détruisant il a cédé à nos supplications... Nous n'inventons rien. Voici ce qu'écrivait le *Ziegelroth* dans la *Kölnische Zeitung* : « Si les Allemands ont pillé, c'est à la prière des habitants mêmes, lesquels suppliaient qu'on les pillât afin qu'ils puissent, après la guerre, réclamer à leur gouvernement de fortes indemnités et acquérir ainsi des mobiliers neufs en remplacement des vieux dont ils étaient embarrassés. »

Il serait difficile de trouver mieux comme cynisme. Quoi qu'il en soit, le Boche espère réorganiser l'empire de façon à nous intimider par des menaces nouvelles. Si nous n'agissons pas sans pitié, il faut renoncer aux réparations qui nous sont dues et accepter, pour notre pays, une ère indéfinie de misères insupportables.

Permettre à des Français de travailler à un rapprochement avec Berlin, avant d'avoir obtenu les indemnités légitimes, c'est écraser la nation sous des charges dont elle ne se relèvera pas. C'est une trahison, rien de moins !

Nos ennemis poursuivent avec une admirable ténacité ce but de se soustraire au châtiment.

La nouvelle assemblée nationale tantonnoise s'est déjà réunie à Weimar. Les représentants allemands ne font pas figure de vaincus. Avec un ensemble touchant ils attestent la puissance de l'empire républicain ! L'esprit des pan-gemmanistes guide les élus — les mêmes qu'hier, affaiblis d'étiquettes nouvelles ! — Ils parlent d'annexer l'Autriche allemande, la Bohême ; ils ne renoncent pas à l'Alsace-Lorraine ; ils protestent contre les demandes d'indemnité des Alliés ; ils s'efforcent de se soustraire aux engagements signés lors de l'armistice... C'est le résultat de nos lenteurs, de nos incertitudes, de nos indulgences. Les Boches s'efforcent de créer, entre les vainqueurs, des dissensions dont ils tireraient profit. Ils se croient, déjà, en mesure de discuter sur le pied d'égalité !

Il faut couper court à cet espoir impudent par un acte énergique. Il faut ramener nos ennemis au sens des réalités et leur prouver que les vainqueurs exigeront jusqu'au bout la réparation du

crime allemand. L'occasion va se présenter d'enlever aux Barbares tout espoir de berner les Alliés. L'armistice va être renouvelé pour la troisième fois. Il faut que, dès maintenant, l'Entente fasse connaître, en gros, l'étendue des sacrifices territoriaux exigés de Berlin ; il faut fixer les conditions économiques qui seront imposées pour réparer les désastres et les ruines accumulés dans le Nord. Pas de discussion ; des ordres impérieux. On ne parle plus avec des bandits.

La question est de savoir qui doit souffrir, pendant un siècle, des Alliés brutalement assaillis, martyrisés et ruinés ou des Allemands qui ont voulu la guerre. Réparations, restitutions, garanties, c'est le programme minimum accepté par tous les Alliés. Allons-nous, par une incroyable faiblesse, compromettre la victoire de nos poilus ?

L'Allemagne a voulu asservir l'Europe. Victorieuse, elle eût sans pitié écrasé toutes les nations, volé tout ce qu'elles possédaient. Vaincue, elle doit être tenue de travailler pour les victimes jusqu'à jour où le mal sera réparé.

Tout autre solution serait une iniquité.

La réunion des îles du Prince aurait-elle lieu ?

Au nom des Bocheviki, Tchitcherine accepte d'aller au rendez-vous, non sans formuler des réserves dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont bouffonnes. Mais Tchitcherine risque de trouver visage de bois à Prinkipo. Tous les groupements russes qui luttent contre l'odieuse régime de Lénine refusent de prendre part au colloque proposé par M. Wilson. Un violon ne suffisant pas pour constituer un orchestre, il est certain que les Alliés abandonneront l'idée d'une causerie en tête à tête avec le délégué du bolchevisme.

Le but était d'essayer de mettre d'accord tous les groupements de l'ancien empire des Tsars. Du moment que tous les adversaires de Lénine repoussent l'idée d'une rencontre, cette dernière grossit sans objet entre les Alliés et Tchitcherine.

Ce résultat était prévu. Aucune entente n'est possible avec les démolisseurs, ennemis jurés de la Civilisation. Ayant constaté ce résultat, M. Wilson comprendra sans doute qu'il convient d'en revenir à la seule solution juste et saine : écraser le plus tôt possible le bolchevisme qui constitue une menace permanente pour l'humanité tout entière.

La cherté de la vie continue, à juste titre, à préoccuper nos dirigeants. On semble vouloir obtenir une amélioration par l'adoption de mesures draconiennes contre les mercantis et les spéculateurs insatiables qui ne songent qu'à grossir le total de leurs millions.

Peut-être obtiendra-t-on ainsi une amélioration passagère, encore que la chose ne soit pas certaine. Le remède n'est pas dans la multiplicité des lois ou décrets, il est dans le retour au régime normal qui permettra à l'offre de s'accroître et de ramener l'ère bienfaisante de la concurrence régulatrice des prix.

Que l'Etat cesse de monopoliser, de centraliser, de bureaucratiser ; qu'il facilite la libre circulation des marchandises, l'arrivée des denrées de nos colonies ; qu'il démobilitise la main-d'œuvre agricole ou industrielle désormais inutile pour lui et indument retenu, comme « indispensable » (!!!) dans certaines usines d'automobiles par exemple, par des officiers désireux de conserver leurs galons et qui persistent à ignorer les ordres reçus... alors, la production s'accroissant, la demande ne sera bientôt plus supérieure à l'offre et les cours fléchiront comme par enchantement.

Au lieu de multiplier les gendarmes, qu'on accroisse le nombre des travailleurs en libérant les inutiles, c'est le seul moyen de rendre le pays aux conditions normales de l'existence.

Mais c'est trop simple pour M. Le-bureau !

Les Boches le comprennent mieux que nous, témoin ce petit fillet que nous trouvons dans la *Gazette de Francfort* « FRANCE. Un négociant jeune et énergique, qui a les meilleures relations dans le nord de la France, va s'y rendre aussitôt que possible. Il se chargera de représentations et de la défense d'autres intérêts et il demande de commencer dès maintenant un échange de vues. Offres au bureau du journal. »

Ah ! ils démobilitisent les Boches, sans souci de sauver le galon de certains officiers qui ne veulent pas être rendus à la vie civile, ils démobilitent et ils préparent de leur mieux la lutte économique de demain.

Serons-nous assez stupides pour permettre que les Barbares reviennent, chez nous, concurrencer notre industrie ?

Tout de même nos ennemis ne manquent pas d'une certaine audace !

A. C.

La question de Gibraltar

Les lecteurs assidus des journaux ont pu remarquer depuis quelques jours que la question de Gibraltar revenait de nouveau sur le tapis. Dans l'affaire de la *Gazette des Arabes* et du sous-lieutenant Hervé, dans l'affaire Cavallini, Re-Riccardi et Brunicardi etc., dans l'affaire Caillaux, bref dans toutes les affaires de trahison, on voit paraître le nom de Gibraltar.

I. — J'ai déjà indiqué ici même l'intérêt que les Boches attachaient à la question. Gibraltar, enlevée à l'Angleterre ou cédée par elle, en pleine guerre, devenait un asile assuré pour les sous-marins allemands qui guettaient le passage des navires alliés de l'Océan dans la Méditerranée ou de la Méditerranée dans l'Océan. La vaste baie d'Algésiras, que domine de plus de 400 mètres le rocher de Gibraltar, devenait un véritable nid de guêpes.

II. — Les Boches ont toujours été experts dans l'art d'exciter les rancunes ou les passions nationales des Espagnols. J'ai déjà parlé de la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne, d'où est sortie la guerre de 1870, et des intrigues de Bismarck auprès d'Alphonse XII. A la fin du XIX^e siècle et au commencement du XX^e, l'Espagne a été mêlée d'alliance engagée à moitié dans une sorte d'alliance contre nous. Les Espagnols sont pour nous de mauvais voisins dont nous ne sommes jamais sûrs. Nous ne demandons qu'à vivre en bonne intelligence avec eux, mais beaucoup ont peur que la France une rançune tenace, une jalousie de parent jadis riche et aujourd'hui déchu, qui se réjouit des malheurs et qui s'attriste des succès de son frère. Il n'y a rien de si dangereux que cette jalousie. Il faudra beaucoup de temps pour qu'elle s'atténue, et certains la regardent comme incurable. De plus, l'Espagne a toujours été hantée par un triple rêve : Bien qu'elle n'ait jamais pu maîtriser l'esprit séparatiste des provinces basques et de la Catalogne, elle a toujours rêvé de s'annexer aussi le Portugal. Elle y réussit en 1587 sous Philippe II. Le Portugal ayant recouvré son indépendance en 1640, Philippe IV essaya de nouveau de l'annexer en 1665 et fut battu à Villaviciosa par le maréchal français Schomberg. En 1807, Napoléon promit de nouveau cette annexion à l'Espagne. Alphonse XIII a caressé encore de nos jours le même rêve. On voit que, de temps en temps, aux époques troublées, les anciennes ambitions reparaissent : c'est une folie périodique. L'art des Boches a été de flatter cette folie. D'autre part l'honneur espagnol ressent toujours la blessure que les Anglais firent à l'Espagne il y a 215 ans en lui enlevant Gibraltar pendant la guerre de succession. M. de Romanos en parlait encore il y a un mois comme d'une plaie mal fermée. Le jeu de l'Allemagne était d'irriter cette plaie en permettant la griserie. Enfin le Maroc était, depuis la perte de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines enlevées en 1898 par les Etats-Unis la seule colonie possible pour l'Espagne. Nous lui avions fait sa part, et une part assez belle, à deux reprises. Elle n'a pas su ou n'a pas pu en profiter. Et elle n'a réussi qu'avec beaucoup de peine à repousser les attaques des Berbères du Rif. Comme nous avons réussi là où ils avaient échoué, les Espagnols ne nous ont pas pardonné ce succès. Nouvelle blessure d'amour-propre que les Allemands ont avivée avec soin. Cette triple rancune et cette triple ambition des Espagnols reçoivent satisfaction dans le traité secret conclu en 1914 avec l'Allemagne, puisqu'on leur prometait Gibraltar, le Portugal et la plus grande partie du Maroc, en cas de victoire boche et en échange de leur neutralité.

III. — Il faut toujours avoir ces faits dans la mémoire, si on veut juger sainement des affaires d'Espagne. Du moment que le gouvernement de l'Espagne avait eu l'indignité de signer un pareil traité, où l'on spéculait sur notre défaite et où l'on se partageait nos dépouilles, toute tentative pour faire sortir les Espagnols de la neutralité et pour obtenir leur alliance était vouée à un échec certain ; et si cette tentative avait pour conséquence de nous braver avec les Anglais elle était particulièrement coupable. Or c'était le cas pour Gibraltar : il était évident pour tout le monde que les Anglais, en pleine guerre, ne lâcheraient jamais une position pareille, où ils ont accumulé des travaux prodigieux de fortification, même si on leur offrait en échange Ceuta qui est située en face sur la côte d'Afrique et qui est d'ailleurs moins arbrée et moins utile, puisque sa voisine Tanger est déjà internationalisée.

Aujourd'hui on parle de nouveau de cet échange et on présente ainsi la chose. Puisque l'Espagne se range du côté du vainqueur, il faut l'attirer à nous. Favorisons l'échange de Gibraltar contre Ceuta, et voilà l'honneur espagnol.

gnol satisfait, voilà l'Espagne avec nous. Si on veut mon avis sur ce point, je doute fort que nous puissions jamais compter sur les Espagnols. Si par malheur une nouvelle guerre éclatait, ils ne bougeraient pas et ils attendraient le jour de notre défaite pour demander une part dans nos déportations ou le jour de notre victoire pour se faire payer comme un service éminent le mal qu'ils ne nous auraient pas fait. En attendant, ils ont choisi, pour en représenter à la future Société des Nations, Maura et 3 ou 4 autres germanophiles notoires. En attendant, leur presse d'extrême-droite et d'extrême-gauche essaie d'exciter les Américains contre l'Angleterre et contre nous : Tout se passe comme si les journaux extrémistes de l'Espagne avaient reçu, avec des subsides, le mot d'ordre et la consigne des Boches.

IV. — Aussi n'a-t-on pas été peu surpris de lire dans les journaux des 29 et 30 janvier la note suivante :

Un Echange Hispano-Anglais GIBRALTAR A L'ESPAGNE CEUTA A L'ANGLETERRE

Paris, 29 janvier. Un échange se préparerait entre l'Angleterre et l'Espagne.

Il est, en effet, décidé, depuis le voyage du comte de Romanones à Paris, que l'Angleterre rendra à l'Espagne Gibraltar. En échange, l'Espagne cède à l'Angleterre le port de Ceuta, qui devient la base anglaise et l'Espagne s'engage si le Maroc changeait de mains, en ce qui concerne la zone espagnole, à faire admettre par les preneurs ce nouvel arrangement anglo-espagnol.

L'Espagne cède-t-elle avec Ceuta un hinterland. La chose est probable ; en tout cas, on sait que l'Angleterre ne recherche aucune possession territoriale dans une partie quelconque de l'Empire chrétien.

Déjà certains journaux se réjouissent de l'accord et des parlementaires s'offrent, sans en être priés, à jouer le rôle de courtiers bien rétribués dans cette combinaison, lorsque, dès le lendemain, une note brève est venue démentir la nouvelle. La note insiste en substance qu'il y avait eu à la vérité de vagues pourparlers, mais que ni les Anglais ni les Espagnols ne souhaitaient l'échange de Gibraltar contre Ceuta. Il semblait même, à lire la note, que c'était de l'Espagne que venait la principale opposition. Pour tous ceux qui connaissent les usages de la diplomatie, il était visible que les offres espagnoles avaient été repoussées. Comme M. de Romanones avait parlé publiquement de « la vicille blessure de Gibraltar », personne ne pouvait s'y tromper. Et d'ailleurs, quand un diplomate ne réussit pas à obtenir ce qu'il désire, il manquera à toutes les traditions s'il n'affectait pas de dédaigner l'objet de ses desirs ;

Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des sougats.

Est-ce à dire que la question soit définitivement enterrée, et que l'Angleterre se refuse toujours à toute espèce d'échange ? Il serait téméraire de l'affirmer. Mais pour le moment elle se méfie. Or, si cette méfiance persiste après la guerre, dans un temps où l'Angleterre n'a rien à craindre, je laisse à penser quels étaient ses sentiments en pleine guerre, et avec quelle colère elle devait considérer les démarches et les intrigues d'un député français, qui sous couleur d'apaiser de vieux différends, proposait aux Anglais de remettre aux mains des Espagnols les clefs de la Méditerranée ! Pas un Anglais n'ignorait l'existence d'un traité secret entre l'Espagne et les Boches. Tous savaient que les Boches avaient promis Gibraltar aux Espagnols. Et il y avait un député français qui faisait campagne pour engager la victime du traité à se laisser égarer de bonne grâce ! Les Anglais ne comprennent pas ou ils comprennent trop : Ils voyaient dans toutes ces intrigues le développement du plan de Caillaux dirigé contre l'alliance anglaise, en vue d'une alliance avec les Boches.

F.

La dernière heure signale les crimes commis pendant l'occupation par les Allemands de la petite commune de Surice, située près de Florenge, dans la province de Namur et comptant 500 habitants. Sur 127 maisons, 120 ont été incendiées ; tous les habitants restés dans le village, à l'exception de quelques femmes et enfants, ont été fusillés. Parmi les victimes se trouvent deux mères de famille, sept enfants dont trois en bas âge, des prêtres, des jeunes gens. Les membres de deux familles ont tous été fusillés.

INFORMATIONS

LA CONFÉRENCE

La Conférence poursuit ses travaux. Il a été décidé que la démobilisation allemande serait contrôlée, de même que la production des usines de guerre ennemies.

Ce n'est plus un mystère que l'Allemagne s'efforce de se soustraire aux engagements pris. Toujours la théorie des « chiffons de papier ».

Sur les affaires de Pologne, en particulier, nos ennemis se refusent à reconnaître à l'Entente le droit de s'immiscer dans une question de frontières qui, disent-ils, les regardent seuls.

Il va falloir parler ferme.

Foch s'y emploiera certainement.

Un nouveau Sous-Secrétaire d'Etat

Le « Journal officiel » publie un décret nommant M. Paul Morel, député, sous-secrétaire d'Etat aux finances, chargé de la liquidation des stocks.

Le nouveau sous-secrétaire a senti qualité pour procéder au mieux des intérêts du pays à la liquidation des stocks d'animaux, matières, denrées, objets de toute nature qui sont détenus par les départements ministériels et ne seront pas conservés par eux pour les besoins de leurs services.

La Conférence de Berne

Les débats continuent, décevants pour les patriotes.

Les Boches maintiennent leur prétention d'exiger un plébiscite en Alsace-Lorraine.

Renardel a protesté. Mais aucun vote n'a été émis. La protestation serait-elle simplement formulée pour la galerie ?

La Constituante allemande

La première réunion a eu lieu à Weimar. L'assemblée élu président le Dr David, socialiste majoritaire.

La Constituante va, maintenant, s'occuper de la situation générale.

Les sacrifices de la France pour la guerre

Un journal anglais, le *Daily Mail*, met en lumière les grands sacrifices consentis par la France pendant la guerre.

« La France a une dette de guerre qui s'élève à 62 %, soit près des 2/3 de sa richesse totale ; pour la Grande-Bretagne, le chiffre correspondant est de 32 % et pour les Etats-Unis de 11 1/2 %. Tous les Etats libres ont bénéficié également de nos efforts et des sacrifices de la France, il serait juste que la Ligue des Nations prit à sa charge la dette de guerre des nations qui la formèrent et que les neutres, avant d'être admis à faire partie de la ligue, acceptassent leur part de responsabilité dans les dépenses faites pour la cause de la Liberté et de la Démocratie. »

Ce ne sont pas seulement ses richesses nationales que la France a prodiguées dans la lutte, c'est aussi le sang de ses enfants. Il est étonnant qu'à l'heure de la paix, il soit tenu compte du lourd tribut payé par elle durant plus de quatre années de guerre.

Le trafic des wagons

Les débats ont pris fin. Sans pitié le Conseil a condamné à des peines sévères tous les trafiquants qui, par des procédés malhonnêtes, avaient accaparé des wagons au grand préjudice de l'intérêt général.

Les deux accusés considérés comme les plus coupables sont condamnés l'un à cinq ans de travaux forcés et l'autre à cinq ans de réclusion, à une amende et à la dégradation militaire.

Les autres accusés ont en général un an de prison et une amende importante.

Cela servira-t-il de leçons aux trafiquants insatiables des agissements ont contribué à affamer le pays ?...

Au Portugal les républicains victorieux

Le directeur des services d'information du Portugal à Paris fait connaître que les nouvelles venant de Porto et relatives à de prétendus succès remportés par les royalistes sont absolument fantaisistes. Les monarchistes ne sont maîtres que d'une zone très restreinte du pays, zone qui aurait pu déjà être réduite si le gouvernement de la République n'avait voulu éviter une effusion de sang portugais.

Les troupes gouvernementales resserrent de plus en plus leur étreinte autour de Porto et il est absolument certain que dans un très bref délai la tranquillité et l'ordre seront à nouveau rétablis. Le gouvernement dispose pour réduire Porto de 50.000 hommes parfaitement armés et ravitaillés en munitions et en matériel, auxquels les monarchistes ne peuvent opposer que 15 à 20.000 hommes presque entièrement dépourvus de munitions.

300.000 sans travail à Berlin

On mande de Berlin à la *Gazette de France* que le nombre des sans travail dans le Grand-Berlin atteint 220.000. Le manque de charbon obligera prochainement à fermer d'autres établissements. Il faut compter avoir dans quelques jours 300.000 sans travail.

Un crime boche

La dernière heure signale les crimes commis pendant l'occupation par les Allemands de la petite commune de Surice, située près de Florenge, dans la province de Namur et comptant 500 habitants. Sur 127 maisons, 120 ont été incendiées ; tous les habitants restés dans le village, à l'exception de quelques femmes et enfants, ont été fusillés. Parmi les victimes se trouvent deux mères de famille, sept enfants dont trois en bas âge, des prêtres, des jeunes gens. Les membres de deux familles ont tous été fusillés.

Chambre des Députés

Séance du 6 février 1919.

Dans la séance du matin, la Chambre vote un projet portant à 60 francs par mois l'allocation temporaire de cherté de vie, en faveur des petits pensionnés de l'Etat.

Dans la séance de l'après-midi, M. Viollette donne communication du projet de loi tendant à aggraver les pénalités en matière d'accaparement et de spéculation. Il dit cependant que tant qu'on n'aura pas fait cesser la crise des transports, les spéculateurs auront beau jeu, mais il est nécessaire néanmoins de sévir contre les accapareurs.

Après une intervention de MM. Nail, Boret, Puech, Lafont, Jobert, Hesse, la suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Séance du 7 février

Après une discussion longue et confuse, au cours de laquelle des députés ont multiplié des amendements souvent incohérents, la Chambre vote la loi proposée par le gouvernement pour la répression plus sévère de l'accaparement et de la spéculation.

Séat

Séance du 6 février 1919

Le Sénat vote le projet adopté par la Chambre, tendant à la répression des rémunérations occultes offertes aux employés de commerce et à l'aggravation dont sont passibles les personnes qui ont corrompu des fonctionnaires.

Le Sénat discute le nouveau régime de l'alcool. MM. Milliès-Lacroix, Sarraut, Chéron, présentent diverses observations et le projet est voté.

CHRONIQUE LOCALE

La Saisie du « Journal du Lot »

La fin d'un incident

Nous trouvons dans le dernier *Bulletin de l'Association de la presse républicaine départementale de France* les lettres suivantes que nos lecteurs liront avec intérêt :

L'AFFAIRE COUESLANT

M. le Président est heureux d'annoncer au Comité que satisfaction a été enfin donnée à notre confrère du *Journal du Lot*, M. Coueslant. Il donne lecture de la lettre adressée le 4 janvier par M. Ferdinand Réal à M. Georges Mandel, chef du Cabinet de M. le Président du Conseil :

Paris, le 4 janvier 1919.

A Monsieur Georges Mandel, Chef de Cabinet de Monsieur le Président du Conseil.

MONSIEUR LE CHEF DE CABINET,

Le 3 août dernier, sous votre couvert particulier, j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Président du Conseil une lettre lui soumettant un conflit survenu entre le Préfet du Lot et notre confrère M. Coueslant, directeur du *Journal du Lot*, au sujet d'une application de la censure. Je demandais en outre des précisions d'ordre général en ce qui concerne les droits respectifs de la Censure et de la Presse pour les articles étrangers aux choses militaires ou diplomatiques.

Le 2 octobre, j'écrivis à nouveau pour demander une réponse que je désirais communiquer au Comité dont la réunion était prochaine.

De votre cabinet, on fit savoir, par téléphone, à l'agent général de notre Syndicat qu'une enquête était ouverte et qu'on m'en communiquerait les résultats ; mais ma première lettre avait été égarée, on pria, pour gagner du temps, d'en expédier un duplicata : satisfaction fut immédiatement donnée à cette demande.

Dans les premiers jours de novembre, ne voyant encore rien venir, je fis rappeler par téléphone l'affaire à votre Cabinet. « On ignorait ce dont il s'agissait ». On me réclamait une nouvelle copie de ma lettre. Pour la troisième fois, celle-ci prit le chemin du Ministère.

J'attends toujours une réponse. Il y a là, de la part de vos services, une négligence que vous me saurez gré de vous signaler, ou une incorrection que nous ne pouvons pas accepter.

Grâce à la glorieuse fin de la guerre les faits relevés par ma réclamation ne présenteront bientôt plus en eux-mêmes qu'un intérêt rétrospectif. J'ai néanmoins le devoir de sauvegarder la dignité de l'Association que j'ai l'honneur de présider.

Contre le dédaigneux silence qui m'est opposé, je vous adresse une protestation que vous adresseriez, j'en suis sûr — s'il lui était permis de s'occuper de ces détails, — M. Clemenceau l'éminent et vigoureux polémiste si ombrageusement jaloux des droits et des prérogatives de la Presse.

Le Comité de notre Association tiendra sa prochaine réunion le 20 janvier. D'ici là il serait bon — vous seriez certainement de mon avis — que des explications plausibles vinssent atténuer le mauvais effet produit par cet incident dans l'esprit des 450 journalistes qui composent l'Association de la Presse Républicaine Départementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,
Ferdinand REAL.

A la suite de cette « réclamation très nette et très vigoureuse », notre Président a reçu la réponse suivante :

Paris, le 5 janvier 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu votre lettre du 4 janvier relative à la saisie du « Journal du Lot », le 30 juillet 1918, par mesure administrative.

Cette lettre n'a pas laissé de me surprendre ; car vous vous plaignez de n'avoir pas eu jusqu'ici de réponse à vos protestations. Or c'est la première fois que j'en avais connaissance.

Cependant on a procédé il y a déjà de longs mois à une enquête au sujet des faits qui les motivent. Et cette enquête a établi qu'une faute a été commise par le fonctionnaire qui a pris l'initiative de la saisie du « Journal du Lot ». En outrepassant les directives formelles qui lui avaient été données en matière de censure, ce fonctionnaire a engagé sa responsabilité. Il va sans dire qu'une mesure sera prise.

On ne saurait impunément porter atteinte aux prérogatives et aux droits de la Presse. Monsieur le Président du Conseil s'honore, comme vous le rappelez justement, d'avoir supprimé la Censure politique et ce n'est pas en son nom, soyez en assuré, qu'on pourra tenter de la rétablir sous une forme quelconque.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Cabinet du Prés. du Conseil,
Georges MANDEL.

Le Comité remercie M. Ferdinand Réal de son énergique intervention et décide que les deux lettres dont il vient d'être donné lecture seront insérées au procès-verbal.

Tout commentaire serait superflu, mais qui donc, au ministère, égarait les énergiques lettres du président du syndicat ?

— Quoi qu'il en soit, nous avons pleine satisfaction et une fois de plus le *Journal du Lot* est heureux d'adresser ses chaleureux remerciements à M. Réal et au syndicat.

PAS TANT DE BLUFF !

La Chambre a discuté jeudi le projet de loi relatif aux mesures à prendre contre les mercantis, contre les accapareurs. Pendant 50 mois, on s'est plaint de cette tourbe ; on a constaté, crié bien haut ses méfaits. Parfois, la justice est intervenue — avec quelle lenteur, et avec quelle indulgence, — contre les exploités de la misère publique. Au lendemain même des condamnations, les spéculateurs redeviennent plus hardis.

C'est de l'histoire quotidienne cela ! mais pour protester contre les voleurs, contre les arriérés anodins qui les frappent, il n'y avait que « ceux de l'intérieur », des fermes, des vieux, des isolés ». A leurs protestations, on répondait en condamnant un marchande qui vendait deux sous plus cher que le taux des 3 douzaines d'œufs qu'elle portait dans son panier. Les spéculateurs, les vrais, les forts, les fripouillards riaient, et continuaient leurs opérations en toute tranquillité.

Mais aujourd'hui les poils rentrent dans leurs foyers : ils n'ont plus à compter que sur eux-mêmes pour trouver les denrées nécessaires à leur consommation. L'intendance, la popote, les coopératives n'ont plus rien à leur donner, à leur vendre. Et alors, dans les villes, dans les campagnes où ils sont retirés, où ils ont repris leur vie d'avant-guerre, ils constatent que leur salaire est insuffisant pour parer aux besoins immédiats de l'alimentation et de l'entretien de leur maison.

Ils rentrent sans le sou, sans indemnité, bien qu'on leur ait promis une prime qui leur aurait permis d'attendre que le travail ait repris et que le cours des denrées ait baissé.

De toutes les promesses, de tous les projets — il y en a une centaine sur le bureau de la Chambre — élaborés en faveur des poilus, il n'y en a un qui a été voté et appliqué : l'autorisation au poilu d'emporter son casque ! Il l'avait ; il n'a pas eu à le rendre, voilà tout. On lui a laissé également ses chaussures !

Mais il faut vivre en attendant de trouver du travail ; et c'est durant cette période de dure attente que la vie rênchérit, que les spéculateurs, les accapareurs réalisent leurs plus belles affaires. La bande de vautours, de nouveaux riches s'accroît chaque jour. Les exactions se font de plus en plus nombreuses, impitoyables, scandaleuses.

Alors, la colère gronde dans les rangs du public : mais ce public n'est pas composé seulement de femmes, d'enfants, de petits retraités. Il y a avec lui le poilu qui après 50 mois de luttés, de fatigues, a droit à ne pas crever de misère parce que des aigrefins trafiquent sur les denrées alimentaires.

Ces cris de colère ont été entendus par le gouvernement qui a décidé de prendre des mesures. La discussion du projet contre les spéculateurs a commencé jeudi. Qu'on en finisse vite, afin que les accapareurs n'aient pas quelques semaines devant eux, pour garnir un peu plus leur portefeuille.

Et vraiment, est-ce au lendemain de la guerre que nos parlementaires auraient dû attendre pour prendre la défense du pauvre peuple ! De plus, est-ce que cette loi contre la spéculation sera efficace au point qu'elle ramènera l'abondance et le bon marché ?

Qui sera pincé, puni ? Sera-ce le gros accapareur, le triste intermédiaire, râfleur des denrées dans les campagnes ? Tra-t-on dans les entrepôts des gros négociants, — dans les dépôts clandestins — rechercher les marchandises qui, cependant auraient dû être livrées à la taxe, parce que ces marchandises proviennent — quelquefois — du Ravitaillement civil ? Allons donc ! Il y a trop d'intermédiaires, d'amis qui profitent des complaisances de ces gros marchands pour qu'on les traque. Il faudrait pas avoir d'yeux pour voir, si l'on disait le contraire !

En vérité, il est urgent qu'on rende la liberté aux transports : que les wagons ne restent pas embouteillés dans les gares, qu'ils servent à transporter des marchandises ; que des navires aillent chercher dans nos colonies, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, les milliers de tonnes de marchandises qui pourrissent dans les ports.

Ce sera la meilleure mesure qui permettra de ramener le coût de la vie économique à un taux normal.

Hélas ! ce n'est pas cette mesure qui paraît devoir être prise de sitôt. Ces jours derniers les journaux annonçaient que les réseaux étaient rendus aux Compagnies. On s'était réjoui de cette nouvelle ; c'était trop tôt. Du bluff, de la poudre aux yeux : les réseaux restent placés sous l'autorité militaire ; les commissaires militaires sont maintenus ; les agents des compagnies restent mobilisés ; les réseaux sont toujours tenus d'exécuter par priorité les transports militaires, voire les meubles d'un officier supérieur qui change de garnison — les réseaux doivent toujours se conformer aux ordres et programmes de transports qui leur seront notifiés par le ministre des travaux publics.

Alors, rien n'est changé dans le régime des transports : il n'y a donc rien de changé dans le trafic commercial. Si ! il y aura une loi de plus contre les spéculateurs ; peut-être il y aura quelques-uns de ces tristes individus pincés et punis, mais le public y trouvera-t-il son compte ? Sera-t-il moins fondu ? Non. Le loup affamé sort des bois, dit-on. Politiciens, riches, tristes, nouveaux riches, ne l'oubliez pas !

La Ligue des Poilus

« UNIS COMME AU FRONT »

AUX QUERCYNOIS !

La France est sauvée ! Ensemble nous avons gagné la guerre.

Depuis plus de quatre ans, notre vaillante race s'accrochant à la terre natale, l'a défendue pied à pied contre l'envahisseur, et les soldats de l'an 14 réparant d'un seul coup les outrages subis par la Mère-Patrie, dans le présent et dans le passé, ont planté pour toujours le drapeau tricolore sur les murs de Metz et de Strasbourg !

Gloire à eux et à nos vaillants alliés ! A présent, nous pouvons songer à préparer l'avenir.

L'étroite union des combattants devant l'ennemi a sauvé le Pays ; il faut que cette union subsiste après la guerre.

Ceux dont les souffrances ont été la rançon de la victoire auront le devoir et le droit de faire entendre dans la Paix leurs voix devant les Conseils du Pays. Pour cela ils doivent rester groupés.

Il est entendu d'ailleurs que la voix de l'Union des Combattants s'élèvera toujours en faveur de la défense de l'ordre et des intérêts vitaux de la Nation.

C'est pénétrés de cette idée que nous demandons aujourd'hui votre adhésion à l'Union Nationale des Combattants et que nous vous convions sans distinction de religion, de parti ni de classe, à vous grouper avec nous.

Nous voulons créer dans une large pensée de tolérance une grande œuvre de solidarité sociale, un organisme puissant, car seule, dans les circonstances présentes, une Union vraiment Nationale, créée sur de solides et larges bases, peut rendre aux combattants les services qu'ils attendent.

Déjà de l'intérieur du pays, comme du front, des frères d'armes ont répondu « Présent » et adhéré à notre mouvement.

Des hommes éminents, que le pays honore, ont applaudi à notre initiative et accepté le patronage de notre œuvre.

L'âme française qui veille au-dessus de nous, continuera à nous protéger et à rallier les hommes de bonne volonté. Camarades du front venez à nous !

Vous, qui, dans les heures douloureuses, avez vu tomber à vos côtés de valeureux compagnons, vous ne voudrez pas que cet immense sacrifice ait été fait en vain, mais qu'il serve à la régénération de la Patrie bien-aimée.

Français : pères, mères, épouses des soldats ; nous vous demandons d'unir vos efforts aux nôtres et de continuer votre confiance, pour la reconstitution de la grande famille française, à ceux qui l'ont sauvée.

Du vaste creuset où le sang de la race s'est mêlé glorieusement, doit sortir, si nous voulons, une France libre, fière, saine et prospère.

A l'œuvre et de tout cœur.
Pour la France de demain.
Pour la France immortelle !

Notre devise sera « Unis comme au Front ».

Ligue Quercynoise de la Grande Guerre

Cette ligue fonctionnera sous la direction de l'Union Nationale des Combattants, dont le siège social est à Paris, 13, rue Lafayette.

Patronage d'Honneur

S. E. le Cardinal Amette, archevêque de Paris ; M. le Pasteur Couve, président de l'Union Consistoriale des Eglises Réformées de Paris et de la Seine ; M. le Grand Rabbin Lévi, du Consistoire central des Israélites de France.

M. Maurice Barrès, député, membre de l'Académie Française, président de la Fédération nationale d'Assistance aux mutilés ; M. Louis Barthou, député, ancien président du Conseil, membre de l'Académie Française, vice-président de l'Union des pères et mères dont les fils sont morts pour la Patrie ; M. Paul Baugrand, député, membre de l'Institut.

M. Léon Bourgeois, sénateur, ancien président du Conseil, président de l'Association Française, pour la Société des Nations ; M. Charles Chenu, ancien bâtonnier, avocat à la Cour d'Appel ; M. Paul Doumer, sénateur, ancien ministre.

M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre, membre de l'Académie Française ; M. A. Millerand, député, ancien ministre, membre de l'Institut, Président de la Protection des réformés n° 2 ; M. le Général Paul ; M. l'abbé Wetterlé, ancien député au Reichstag.

Citation à l'ordre du jour

Le médecin principal, chef du service de santé de la 38^e division, cité à l'ordre du jour notre compatriote Jauliac Georges-Frédéric, soldat de 1^{re} classe :

« Infirmier d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. En toutes circonstances s'est dépensé sans compter en prodiguant aux blessés les soins les plus empreints et les plus dévoués. »

Nous adressons au vaillant soldat, qui est vicaire de l'église St-Barthélemy à Cahors, et qui fut, pendant quelques mois, infirmier à l'hôpital mixte, nos bien vives félicitations.

Pour le service agricole

Notre dévoué sénateur, le docteur Rey, avait fait avec son collègue, M. Loubet, une démarche auprès du ministre de l'Agriculture pour obtenir le maintien des prisonniers boches qui avaient été accordés pour aider les cultivateurs dans leurs travaux.

Nos sénateurs viennent de recevoir la réponse suivante :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu me demander de maintenir dans votre département, la compagnie agricole de P. G.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la relève des P. G. a été décidée par le Gouvernement et que M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la Justice Militaire a été chargé de procéder à cette opération.

Cette relève doit être effectuée suivant les plans ci-dessous :

5 février 24 % de l'effectif de chaque compagnie départementale.

20 février 54 %

5 mars 22 %

La relève doit être terminée le 20 mars. Dans ces conditions, je ne puis intervenir en faveur des agriculteurs du Lot et je vous en exprime tous mes regrets.

Je vous prie de bien vouloir remarquer qu'au moment où cette relève aura eu lieu en totalité, un grand nombre d'agriculteurs mobilisés auront été rendus à la terre puisque la démobilisation des militaires des classes 1898 à 1906 (et assimilés par le nombre de leurs enfants) doit être achevée le 3 avril 1919.

En outre, en vue du remplacement de la main-d'œuvre prisonnière, il y aurait lieu d'engager les groupements agricoles de votre département à constituer un bureau départemental de la main-d'œuvre agricole dont la nécessité, l'organisation et les

attribution sont déterminées par les directives contenues dans la brochure ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Cette décision ministérielle pêche par la logique et va à l'encontre des intérêts des agriculteurs. En effet, on procède à la relève des prisonniers et cette relève doit être terminée le 20 mars, alors que le 3 avril, soit 15 jours après, les classes 1906 ne seront pas libérées, dans tous les cas, les hommes de ces classes seront dans l'impossibilité de rendre des services à l'agriculture.

Les populations agricoles, une fois de plus, sont mal servies.

Pour les victimes de la guerre

« L'Association départementale des œuvres d'assistance aux victimes de la guerre », n'a pas pris fin avec les hostilités. L'horrible tourmente, enfin apaisée, a accumulé tant de désastres qu'il reste encore bien des infortunes à secourir, bien des misères à soulager.

Nous continuerons donc notre œuvre de solidarité patriotique et sociale et elle se divisera désormais en quatre sections :

- 1° les mutilés ;
- 2° les soldats tuberculeux ;
- 3° les orphelins de la guerre ;
- 4° les anciens prisonniers.

Ces chers prisonniers, en faveur desquels la générosité des habitants du Lot s'est surtout manifestée, sont rentrés aujourd'hui dans leurs foyers. Mais combien d'entre eux nous reviennent avec une santé délabrée et parfois radicalement ruinée par les rigueurs de la captivité.

A ceux-là ira tout particulièrement notre sollicitude et nous nous attacherons à leur procurer tous les soulagements dont ils auront besoin, soit dans leurs familles, soit dans les hôpitaux où ils seront soignés.

Mais pour cela il nous faut des ressources.

L'Etat nous aide largement ; mais il ne peut pas tout faire. Il est bon, d'ailleurs, il est juste que chacun y mette un peu du sien et contribue ainsi à payer la dette de reconnaissance que nous avons tous contractée envers les Défenseurs de la Patrie.

Cette contribution personnelle, nous ne vous demandons pas de l'acquiescer sous forme de souscription particulière, comme nous l'avions fait jusqu'ici. Il nous a semblé préférable de recourir à un mode nouveau et plus attrayant pour vous : une Loterie, qui vous offrira le double avantage d'accomplir une bonne œuvre et de réaliser, si la chance vous favorise, un gain appréciable.

Les lots offerts comprennent, en effet :

1° Un tableau du grand peintre Henri Martin, auquel le talent et la signature du célèbre artiste donnent un prix inestimable. C'est le gros lot.

2° Cent trente-trois bons de la Défense Nationale, dont 1 bon de 4.000 francs ; 2 bons de 500 francs ; 20 bons de 100 francs ; 110 bons de 20 francs.

Déjà, grâce au zèle et au dévouement des membres de l'Enseignement public et privé et du Clergé diocésain, les billets de la Loterie ont été placés en grand nombre. Mais il en reste encore.

Afin de les écouler rapidement nous avons organisé, pour le dimanche 16 février, à Cahors et dans les principales villes du département, une Journée de vente.

Ce jour-là, dans les rues et sur les places publiques, de gracieuses fillettes vous offriront des billets de la loterie, à 0,50 centimes. Quelques-unes même, accompagnées de dames, iront en présenter à domicile.

Vous leur réserverez, nous en sommes sûrs, l'accueil le plus aimable et vous leur ouvrirez largement votre bourse.

Auriez-vous déjà des billets, vous en prendrez encore...

Vous ferez ce léger sacrifice en faveur de ceux qui ont tout sacrifié pour vous.

C'est pour les victimes de la guerre ! C'est pour les défenseurs de la Patrie, malades ou mutilés ! C'est pour les enfants des héros morts pour que la France vive !

Vous avez contracté envers eux une dette sacrée.

Payez-la.

Le Comité.

« Nous rappelons au public que le tirage de la Grande Loterie aura lieu le jeudi 27 courant. »

Baux à loyers

La deuxième commission arbitrale des baux à loyer de l'arrondissement de Cahors, pour les cantons : Cahors (sud), Castelnau

Pupilles de la Nation

L'Office Départemental fait distribuer aux familles par le soin des mairies, les certificats d'admission avec lesquels les représentants légaux des orphelins percevront le secours mensuel accordé aux orphelins nécessiteux. Les familles sont invitées à se présenter chez Messieurs les percepteurs avant le 20 février. Passé ce délai, il ne sera plus fait de paiement.

Le sucre

M. le Ministre du Ravitaillement a décidé de relever de 250 grammes à partir du 1^{er} février, la ration individuelle de sucre qui se trouve ainsi portée de 500 grammes à 750 grammes.

En conséquence, le bon n° 2 des cartes d'alimentation portant les lettres J. A. T. et C. donnera droit à l'achat d'une quantité mensuelle de 750 grammes et celui des cartes E. (Enfants au-dessous de 3 ans) et V. (vieux) de 70 ans et au-dessus, à l'achat d'une quantité mensuelle de sucre de un kilogramme.

Chambre de Commerce

Délibération du 23 janvier 1919

La Chambre de Commerce de Cahors interprétant auprès des Pouvoirs Publics les nombreuses doléances, aussi bien de ses ressortissants patentés que des consommateurs en général, a pris la délibération suivante: Considérant,

Que depuis la cessation des hostilités le coût de la vie, au lieu de diminuer comme on était en droit de l'attendre, a encore augmenté; qu'une action entreprise n'a encore été efficace pour remédier à un état économique qui devient en jour en jour plus inquiétant;

Que parmi les causes diverses qui ont engendré cette situation, les entraves de toutes sortes mises à la liberté du commerce sont parmi les plus importantes;

Que si le devoir de tout Français était de s'incliner devant certaines obligations nées de l'état de guerre, il importe à présent en ce qui concerne le commerce et l'industrie de revenir aux usages antérieurs pour autant que l'intérêt général le commande ou le permet;

Qu'il est indispensable à cette fin que l'Etat renonce aux exploitations qu'il a prises ou aux directions qu'il a données en raison de circonstances exceptionnelles;

Qu'il est pressant, que soient abrogées certaines mesures prohibitives aux importations et aux exportations en même temps qu'à la fabrication et à la consommation, de manière que certains produits soient en plus grande abondance sur le marché français;

Que les transports commerciaux soient acceptés par les réseaux sans restriction d'espèces ni limitation de quantités pour toutes les denrées et matières premières indispensables à l'alimentation du pays et à l'utilisation de la main-d'œuvre, et qu'ils soient acheminés vers leur destination par les voies les plus directes;

Que l'importation des fruits étrangers, d'Espagne en particulier, soit réduite au minimum strictement nécessaire et que le matériel affecté à ces transports soit utilisé au transport des fruits secs, entr'autres d'Algérie et du midi de la France;

En un mot, que pour éviter une crise de chômage et une nouvelle aggravation de la vie matérielle consécutives à la démobilisation, le retour à la liberté commerciale et industrielle d'avant-guerre s'effectue dans le plus bref délai possible au moyen de mesures appropriées et prises d'urgence par les Pouvoirs Publics.

Acte de probité

Ces jours derniers, une dame a trouvé au bureau de la Poste de Cahors, un porte-monnaie qui avait été oublié, et le remit à l'employée préposée aux mandats.

Le soir, le propriétaire du porte-monnaie qui était revenu au bureau pour voir, si par hasard, il le retrouvait, fut bien heureux de le remettre dans sa poche.

L'agression de la rue des Hortes

L'enquête de la police se poursuit avec activité. Rien de précis n'est encore établi, mais grâce aux recherches, à divers indices, des surprises pourraient avoir lieu, avant quelques jours.

Nous ne pouvons rien dire de plus, afin de ne pas entraver l'action des agents auxquels est confiée la délicate tâche de retrouver le ou les agresseurs et voleurs de l'employé de la maison Dubernet et Païta.

Tribunal correctionnel

VENTE DE GIBIER

Dans son audience de jeudi, le tribunal correctionnel a condamné à 50 francs d'amende un propriétaire, qui, à Concois, fut pincé au moment où il mettait en vente du gibier, alors que la chasse était fermée.

Avis aux agriculteurs et viticulteurs

Livraison du raphia

Les stocks de raphia constitués pour les besoins de l'armée étant devenus disponibles, le Ministère de l'Agriculture a obtenu que le raphia nécessaire aux agriculteurs soit mis à leur disposition aux conditions suivantes:

Les associations agricoles groupent les commandes individuelles et établissent une demande collective en deux exemplaires conformément à un modèle qui leur sera fourni par le Directeur des Services Agricoles, lequel les transmettra à l'Etablissement Central du matériel de Cantonement et de Camouflage. Cet établissement retournera aux intéressés l'un des exemplaires approuvé en indiquant la date à partir de laquelle l'expédition pourra être faite et le montant total de la somme due; muni de cette pièce le groupement versera aux Caisses du Trésor le montant du raphia acquis.

Le prix de cession sera de 2 francs le kilogramme sur wagon Marseille pour tout tonnage égal ou supérieur à 5.000 kilogrammes et de 2 fr. 10 le kilogramme pour tout tonnage inférieur à 5.000 kilos. Le minimum de 100 kilos par expédition est en outre fixé.

Pour les prisonniers

Le Comité départemental de secours aux Prisonniers de Guerre, tient à la disposition des prisonniers du département qui viennent d'être rapatriés et qui sont dans le besoin des effets de linge et quelques provisions.

S'adresser au bureau d'assistance aux Prisonniers de Guerre (Ancien Evêché, à Cahors).

La chasse commence

La police paraît décidée à poursuivre avec plus de zèle les spéculateurs. C'est ainsi qu'elle a procédé la nuit dernière, à Paris, à des recherches dans les gares et dressé des contraventions à des intermédiaires qui font venir du beurre en le payant au-dessus des prix fixés. De très bonne heure, des inspecteurs qui exercent d'une surveillance autour du magasin d'un marchand des environs des halles ont arrêté une automobile transportant un certain nombre de mottes de beurre. La marchandise a été saisie. Le spéculateur passera en conseil de guerre. C'est le commencement.

Révision de la liste électorale

Nous rappelons que la loi du 15 janvier dernier a prorogé les délais fixés par le décret réglementaire du 2 février 1852 et par la loi du 7 juillet 1874 pour l'établissement de la liste électorale.

En exécution de cette loi, les réclamations en inscription ou radiation seront reçues dans les mairies du 6 février au 5 avril inclus.

P. T. T.

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudi 10 et vendredi 11 avril 1919.

Peuvent seules prendre part à ce concours:

1° La veuve ou l'une des filles (non mariée ou devenue veuve) de militaire tué à l'ennemi ou décédé des suites de blessures ou maladies résultant des événements de la guerre;

2° La femme ou l'une des filles (non mariée ou devenue veuve) de militaire porté disparu.

Les postulantes doivent être exemptes de toute infirmité, avoir une taille de 1 m. 50 au minimum et être âgées de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, au jour du concours.

Par exception, la limite maximum de 30 ans est reculée, pour les postulantes utilisées, depuis la guerre, comme auxiliaires dans l'Administration des Postes et des Télégraphes, d'une durée égale à celle de leurs services de cette qualité.

Il sera fait une stricte application des dispositions ci-dessus et aucune demande de dispense, quelle qu'elle soit, ne sera prise en considération. Les candidates déclarées admissibles ne pourront être nommées dames employées titulaires, c'est-à-dire avec le bénéfice des dispositions de la loi de 1853 sur les pensions de retraite, que si, lors de leur appel à l'activité, elles n'ont pas dépassé l'âge de 35 ans. Les candidates qui auront dépassé cet âge au moment où elles seront pourvues de leur emploi, seront nommées dames auxiliaires permanentes et placées, au point de vue de la retraite, sous le régime des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, avec part contributive de l'Etat.

Les postulantes devront adresser sans retard, sur papier timbré, une demande d'inscription, au Directeur des postes et des télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le samedi 1^{er} mars au soir et le nombre maximum des admissions à prononcer sera fixé dans les 15 jours qui suivra cette date.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 1^{er} au 8 février 1919

Naissance

Ricard Marthe, à la Maternité.

Publications de Mariages

Loumet Auguste-Matrice, mobilisé au 91^e régiment d'Infanterie et Castex Jeanne, ouvrière d'imprimerie.

Monestier René-Charles-Marie, sous-lieutenant au 116^e de Chasseurs Alpins, et Cahuzac Marie-Antoinette-Yvonne-Cécile, S. P.

Tavernier Maurice-Victor, maréchal-logis au 27^e régiment d'Artillerie et Sudrés Joséphine-Nathalie, cultillère.

Van Audenhove-Gustave-Aloïse, employé des Postes à Cahors et Lafage Marie-Jeanne-Marthe, employée des Postes, à St-Cyprien.

Décès

Frauciel Marie-Louise, 14 ans, rue Labarre, 37.

Sabatier Jean, restaurateur, 83 ans, rue Maurès, 2.

Cros, Catherine, veuve Labarthe, 72 ans, Bd Gambetta, 112.

Orliac Léontine, Epouse Bach, 53 ans, rue Brives, 5.

Bouygués Antoine, maçon, 60 ans, Hospice.

Barbet Simon, S. P. 81 ans, Hospice. Delaux Rosalie, S. P. 65 ans, Hospice.

Delpach Catherine, couturière, 67 ans, rue Paramelle.

Bourguin Louise-Léontine, 2 ans, moulin de Coty.

Delmas Marie, veuve Delmas, 84 ans, Hospice.

Touriol Victorine, veuve Julie, 80 ans, Hospice.

Delra Joseph, bûcheron, 35 ans, Hospice.

Lemoine Philogène, 62 ans, Hospice. Lachat André, 9 ans, rue Barthélemy, 37.

Moles Victor-Jean-Louis, 19 ans, rue Barthélemy, 22.

Guillot Sylvie, veuve Lagasse, 80 ans, Hospice.

Arnaudet Antoine-Narcisse-Philomène boucher, 65 ans, rue St-André, 16. Courdès, Delphine, veuve Garrigues, 78 ans, à Cabessut.

Gindou

Notre sympathique institutrice, Mme Cassagnac, est en congé pour raison de santé. Le service est assuré à l'école des filles par Mlle Edoux, suppléante.

Gazals

Notre sympathique agent voyer cantonal, M. Courtès, est actuellement permissionnaire. Fin mars il sera libéré. C'est avec un vif plaisir que nous le verrons reprendre parmi nous, ses anciennes fonctions.

Gourdon

Beaucoup de communes ont eu l'excellente idée d'afficher, en bonne place, dans leurs écoles et les mairies, la liste de leurs héros qui ont trouvé une mort glorieuse sur nos champs de bataille, pour en pérenniser à jamais le souvenir. Pour en faciliter la réalisation, nous avons pu expédier, l'an dernier, grâce à la générosité de « La Conférence au Village », un très beau tableau sur carton bristol, richement décoré par Hansi, tout prêt à recevoir les noms, dans toutes les communes de l'arrondissement de Gourdon.

Nous nous permettons aujourd'hui d'exprimer un vœu pour compléter l'œuvre commencée: ce serait chaque école créât un Livre d'Or, le sien, sur lequel figureraient les noms de tous les mobilisés, des martyrs du devoir, des blessés, des prisonniers, des disparus, le texte des citations, les médailles et croix de guerre, les promotions de grade, etc. obtenus par les champions du droit et de la justice qui nous ont sauvés de la barbarie et que nous avons tous le devoir, si modeste soient-ils, d'immortaliser à jamais. Ces Annales de l'école seraient, croyons-nous, un précieux enseignement pour les jeunes générations qui y puiseraient le respect pour les familles qui portent un nom désormais glorieux, plus de tendresse encore pour les enfants, les orphelins présents parmi eux, la fierté de succéder, sur les bancs de l'école, à tous ces vaillants, tombés pour qu'ils restent libres, et enfin, ils y nourriraient la volonté, la force de féconder tant de sacrifices.

Ce serait à chaque ligne, le courage, l'endurance, l'audace, le dévouement modeste, l'initiative, la résistance stoïque à la douleur, le sang-froid, la fermeté lousés par les chefs en paroles brèves et pleines. Que de beaux exemples, que de pénétrantes excitations au bien!

Aux grands anniversaires, il y aurait lieu de rouvrir Le livre d'Or pour entretenir précieusement le culte du souvenir.

Nous souhaitons que cette idée fasse son chemin. Nos élèves et notre enseignement national n'ont qu'à gagner.

Nomination d'instituteur. — M. Delbos, qui était instituteur aux Quatre-Routes avant la mobilisation, vient de rentrer dans ses foyers et d'être nommé, sur sa demande, instituteur au Roc, où il a des intérêts de famille.

Nos félicitations. — Après une huitaine d'une température sibérienne, nous avons joui, mercredi soir et jeudi, d'une journée et demie extrêmement douce, qui présageait le printemps. Cela durera-t-il? On craint que non, car l'hiver aurait été, en somme, de bien courte durée.

Honorariat. — Nous sommes heureux de publier la lettre élogieuse que M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, vient d'envoyer au lieutenant Delmas Julien, de Gourdon qui, quoique retraité, a fait vaillamment toute la campagne 1914-1918.

« Des considérations d'ordre général dictées par l'intérêt supérieur de la Défense nationale m'ont amené à faire prononcer votre radiation des cadres. « Au moment de votre rentrée dans vos foyers, je tiens à vous adresser mes remerciements pour le zèle que vous avez montré et les services que vous avez rendus. « Je vous confère en outre l'honorariat du grade de lieutenant. »

Nous adressons nos chaleureuses félicitations au brave officier qui a toujours placé son devoir au-dessus de tout.

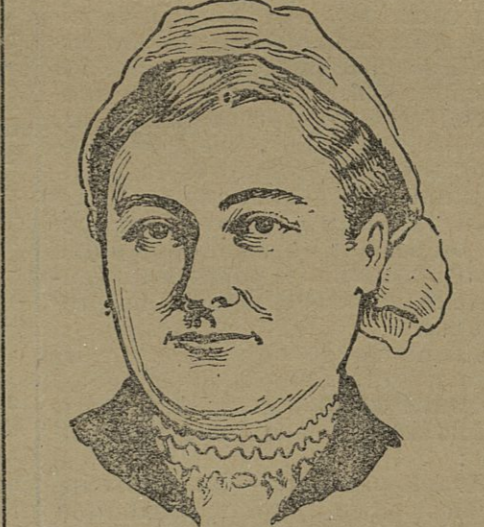
Payrignac

Citation. — Notre jeune compatriote M. l'abbé Michel Courdès, originaire de Payrignac a été l'objet d'une citation à l'ordre du jour et a été décoré de la croix de guerre. Nous lui adressons nos félicitations.

Ce n'est plus un secret

Mêmes succès, mêmes raisons

Beaucoup de personnes se plaignent de douleurs sourdes et mystérieuses dans les reins, entraînant lamentablement leur temps à se plaindre, au lieu de rechercher la cause de leurs souffrances: les femmes, particulièrement, les attribuent à leurs organes, à leur âge, au lieu de réfléchir que la nervosité, le mal de dos, le teint jaune, le sentiment de lassitude et d'abattement, les maux de tête, l'insomnie, la raideur du dos et des articulations dont elles souffrent sont sous la dépendance du



M. BRETON (D'après photographie) mauvais état des reins. Combien de personnes sont devenues neurasthéniques parce qu'elles ont méconnu cela! Soignez les reins, le mal passera.

Tel est le cas de M. Breton, au Coudray-Macourat (Maine-et-Loire), qui nous écrit: « On me demande souvent quel remède j'ai fait pour paraître maintenant si bien portant, je ne fais ni plus de travail, je ne dors que de bons succès aux Pilules Foster. Voilà longtemps que je me plaignais de douleurs aiguës dans le bas du dos, dans le bas-ventre et de rhumatismes dans les bras; lorsque j'eus baigné sur mon travail, je ne pouvais plus me redresser sans prendre un point d'appui; j'étais toujours lasse, épuisée, sans forces, et le matin il fallait m'aider à me lever. Je fus soulagée de suite par les Pilules Foster et, quelques semaines après, je me trouvais beaucoup plus forte, travaillant sans fatigue, sans être essouffée, et reposais bien. » (Signature légalisée le 29 janvier 1917.)

Les Pilules Foster opèrent des guérisons durables parce qu'elles débouchent les canaux des reins et de la vessie, provoquant un écoulement régulier des urines et débarrassant le sang des impuretés qui empoisonnent l'organisme. L'oppression, l'essoufflement font bientôt place à une sensation d'énergie et de bien-être.

PREMIER DES PILULES FOSTER: La boîte, 3 fr. 50; six boîtes pour 20 fr., plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte. Toutes pharmacies ou franco sur réception du montant. H. Binet, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris-17.

La Grande Déesse

Elle semble, Vénus assise au pied de l'eau. La déesse imprimée au burin de Milo. Les floes ont beau heurter le socle de son trône Et l'ouragan hurler pour briser sa couronne, Astérisé joliment l'éclat de son relief, Cérès pendre à sa tête une gerbe de blés, Apollon s'empourprer pour ombre son aurora, Majestueux et simple, elle sourit encore. Et malgré les sours de la belle Junon, Des étoiles, pour nous, naissent de son rayon.

C'est le marbre immortel qui domine le monde, Dans le feu du soleil et le bleu de l'onde, Scellé dans l'océan dont il est protecteur, Phare des paquebots brûlés sous l'Equateur!

Sa torche impérissable est source de lumière Pour le riche palais et la pauvre chaumière Car dans les cris du vent et la rage du flux Se nimbe une auréole on brille le mot « Lux »

Sa bouche est un volcan et ses yeux un cratère Laisant dans tous les cœurs un fluide de clarté Puisque son feu divin est celui de la Terre. Traçant dans l'infini son nom de « Liberté » (1) R. U.

(1) Allégorie à la statue placée devant le port de New-York.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Voulez-vous savoir ce que disent les pays neutres de la guerre? Lisez « La Tribune de Genève » paraissant tous les jours. C'est le meilleur organe de la Suisse Française.

Prix 15 centimes. En vente à la librairie J. GIRMA, à Cahors.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 53.

EN RUSSIE

De Londres: Les Bolcheviks avouent que l'ennemi a occupé le village de Korchiba et qu'ils doivent se replier sur la gare d'Isloek. Par contre, ils déclarent qu'ils avancent sur le front ouest, sud et est.

Grève générale à Kiel

De Zurich: La grève générale est décidée, à Kiel, pour aujourd'hui.

Contre les Spartakistes

De Zurich: Un mouvement intéressant se dessine en Allemagne. Les fonctionnaires, employés et ouvriers gouvernementaux se mettraient en grève pour désorganiser les tentatives spartakistes.

En Italie

De Rome: La journée de 8 heures entrera en vigueur, en Italie, le 1^{er} juin.

Fonck capitaine

Du Havre: L'as des as, Fonck, promu capitaine hier, est envoyé en mission en Amérique. Il a quitté le Havre ce matin pour les Etats-Unis.

Les sous-marins

De Londres: L'agence Reuter affirme que l'armée britannique verrait avec une grande faveur un projet d'interdiction de construction de sous-marins ainsi que de leur emploi dans la guerre.

Grèves en Angleterre

De Londres: Les commissaires et secrétaires de l'Association des mécaniciens des chemins de fer appartenant aux groupes de Londres, Glasgow, Belfast, furent avisés de leur suspension pour avoir pris sur eux de décréter la grève sans autorisation de leurs associations. La suspension durera 2 ans.

La grève des garçons d'hôtels et des restaurants est en décroissance.

Paris, 13 h. 15.

La Conférence

(Officiel): La commission de la Société des Nations s'est réunie hier; elle a continué la discussion des articles du projet. Un accord appréciable a été réalisé sur les principaux points. Certaines clauses seront soumises à la sous-commission pour une mise au point.

Une nouvelle réunion a lieu ce matin pour hâter la solution.

Troubles en Allemagne

De Berne: On annonce que des troubles ont éclaté dans le port de Kiel. La garnison fidèle au gouvernement s'efforce d'étouffer l'agitation. Il y a 9 morts et 23 blessés.

Dans le Brabant

A Brunswick le congrès des députés communistes a décidé l'insurrection et porté la garde rouge à 8.000 hommes. Les troupes gouvernementales se concentrent dans la province de Brabant.

A VENDRE

Une MAISON avec garage, et grand jardin, 3 rue Haute-erre. S'adresser au propriétaire ou à M^e Duranc notaire.

AVIS

La Sous-Intendance militaire de Cahors demande des secrétaires, et des dactylographes, hommes ou femmes. Se présenter tous les jours de 10 heures à midi.

LA GRANDE ÉPREUVE

PAR M. DESCHAMPS

CHAPITRE V
DU MALHEUR N'ARRIVE JAMAIS SEUL (Suite)

Il avait entrepris de marier Madeleine Gerbier pour écarter un obstacle qui empêcherait la réalisation de ses projets, il importait qu'il réussit. Rien ne l'empêchait, pendant qu'il avait l'esprit tourné du côté de ces préoccupations d'entamer les négociations concernant le mariage de son propre fils. Il rechercha avec une activité débordante les occasions de rencontrer Mlle de Fontanes.

Le sénateur, qui connaissait toutes les familles de son arrondissement, apportait à toutes celles qui avaient été éprouvées, depuis le commencement de la guerre, l'appui moral de son affection indépendamment de l'appui matériel nécessaire.

Lorsque le corps de l'un des glorieux défenseurs de la Patrie, mort des suites d'une blessure, était ramené au cimetière de son petit village,

M. de Fontanes venait prononcer quelques mots émus sur sa tombe. Il agissait ainsi pour les braves enfants de tous ses amis et M. de Fontanes, réçu toujours à la presque totalité des voix, ne comptait que des amis parmi ses électeurs.

Mlle Elisabeth de Fontanes secondait son grand-père dans sa tâche de patriotique reconnaissance. Elle assistait avec lui aux obsèques des héros et portait sur leur tombe l'hommage d'une gerbe de fleurs.

Delauay décida qu'il assisterait, lui aussi, à l'inhumation des soldats de son canton tout au moins. C'était là un excellent prétexte pour rencontrer le sénateur et sa petite-fille.

Il commença donc une série de douloureux pèlerinages dans lesquels il avait toujours l'occasion de parler à Mlle Elisabeth, pendant que son grand-père était accaparé par la famille et les amis du disparu. Il n'avait pas le choix des circonstances et se voyait obligé de saisir celles qui se présentaient.

A chaque rencontre, il amenait la conversation sur son fils.

Cela lui était facile. Il pouvait déclarer qu'il avait reçu, la veille ou le matin même, une lettre de François.

Une fois sur ce chapitre, il citait des phrases de la lettre capables d'inspirer de l'intérêt à la jeune fille. Souvent il ajoutait un compliment que son fils était censé avoir fait sur

elle et il eut l'audace d'ajouter un jour:

— Je dis dans toutes mes lettres à mon fils que j'ai fréquemment, bien que ce soit dans de tristes circonstances, le plaisir de vous rencontrer. François a gardé un ineffable souvenir de la gracieuse visite que vous avez faite à l'usine. Il se souvient des moindres détails de votre toilette, de toutes les paroles que vous avez prononcées, avec une émotion qui fait l'enchantelement de la triste vie qu'il mène dans la tranchée.

J'étais comme lui à son âge, j'avais le cœur ouvert à tout ce qui était poésie, grâce, charme, esprit.

Dans toutes ses lettres je devine, derrière les mots où il parle de votre vénéré grand-père ou de vous, des intentions délicates.

Je devine que mon fils fait un beau rêve et j'ai la faiblesse de l'approuver.

Il n'est pas deux femmes, dans la multitude de celles qui sont sur la terre, et qui sont aussi nombreuses que les étoiles dans le ciel, il n'est pas deux femmes qui soient capables de faire notre bonheur.

Il n'en est qu'une qui répond à notre idéal secret. Le hasard s'arrange toujours pour que nous rencontrions tôt ou tard, cette femme qui nous est prédestinée. Si elle est libre, si nous avons la chance de lui plaire, nous sommes favorisés par la chance la plus inespérée, la plus haute, la plus enviable.

Et bien, ce que je lis dans les lettres et dans le cœur de mon fils, voulez-vous me permettre, Mademoiselle, de vous le faire pressentir en son nom? Il ne tient qu'à vous que mon fils soit le plus heureux ou le plus malheureux des hommes.

Mademoiselle Elisabeth avait écouté ce discours en tombant de stupeur en stupeur. Cette déclaration était si inattendue et si étrangement formulée, qu'elle lui parut comique et lui inspira un impertinent besoin d'éclater de rire qu'elle réprima heureusement.

Elle comprenait enfin le sens des flatteries perpétuelles de M. Delauay; le but de ses assiduités, l'orientation de ses dessein.

M. François Delauay est un fier nigaud, pensa-t-elle, s'il lui faut un interprète tel que celui-ci...

Mais elle réfléchit et se rappela que François, tout en étant de la plus extrême correction vis à vis d'elle, n'avait pas le moins du monde paru troublé en sa présence.

Je ne sais d'où lui vint l'avertissement secret que M. Delauay s'était mis lui-même dans la tête l'idée de ce mariage.

Elle s'en amusa et eut la certitude que l'industriel, lorsqu'il lui dépeignait avec des couleurs si flatteuses les mérites de son fils comme lorsqu'il se hasardait à tenter une démarche de l'importance de celle qu'il venait de faire, était mu par des

considérations purement personnelles et par le souci de son propre intérêt.

Elle devina que François Delauay était entraîné par son cœur vers un mariage qui ne convenait pas à son père et que ce dernier métrait tout en œuvre pour rectifier ce qu'il considérait comme une erreur et un égarement.

Mlle de Fontanes était une de ces âmes d'élite qui planent au-dessus de la vie et de tous les intérêts humains. Toute jeune, elle s'était sentie appelée par la vocation de se dévouer aux humbles, aux pauvres.

Il n'y avait pas eu d'autre place dans son cœur que pour l'amour des infortunes. Elle ne s'occupait que d'œuvres de charité et elle avait décidé qu'elle donnerait toutes ses forces, toute sa vie au soulagement des peines d'autrui.

Bien que portant le costume laïque, elle avait une âme de sœur de charité. On ne la trouvait qu'au chevet des malades ou dans les plus humbles taudis, où sa présence apportait le rayonnement, l'extase et le bonheur d'une apparition.

Tirages financiers

DU 1^{er} FÉVRIER
Ville de Paris 1905

Le numéro 174.986 gagne 100.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 25.000 fr. :

20.373 132.700
Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

764	5.872	12.105	20.886	21.653
35.930	36.810	45.572	45.976	48.520
52.262	52.571	54.286	58.868	60.677
61.588	64.804	67.594	73.028	78.748
80.936	81.882	84.421	84.584	93.221
104.718	105.679	141.588	135.879	138.552
141.968	144.782	151.280	170.442	175.566
183.981	191.330	202.594	203.587	208.595
207.052	212.828	213.270	234.147	239.208
239.576	248.665	252.223	253.926	261.232

3.170 numéros sont remboursables au pair.

Ville de Paris 4 % 1875

Le numéro 119.840 gagne 100.000 fr.
Le numéro 285.114 gagne 50.000 fr.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. :

8.024, 15.333, 479.701.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

451.677, 194.694, 104.498, 235.596.
Vingt-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Ville de Paris 3 % 1912

Le numéro 267.188 gagne 50.000 fr.
Le numéro 136.717 gagne 10.000 fr.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

208.075, 28.191, 674.551, 428.315, 17.510.
Trente-cinq numéros gagnent chacun 500 fr.

Obligations communales 1879

Le numéro 667.366 gagne 100.000 fr.
Le numéro 273.803 gagne 25.000 fr.
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

604.408, 361.514, 807.576, 644.886, 76.231, 175.579.
45 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1880

Le numéro 864.653 gagne 100.000 fr.
Le numéro 751.691 gagne 25.000 fr.
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

408.031, 552.634, 158.623, 781.913, 244.710, 557.870.
45 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communales 3 % 1891

Le numéro 963.867 gagne 100.000 fr.
Le numéro 429.040 gagne 10.000 fr.
Le numéro 732.380 gagne 5.000 fr.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

41.075, 114.871, 393.450, 558.568, 733.214, 794.954, 945.857, 73.724, 210.032, 495.382, 562.627, 790.405, 857.046, 973.047, 114.352, 349.786, 509.556, 712.413, 773.091, 931.209, 8.994 numéros sont remboursables au pair.

Communales 2.60 % 1899

Le numéro 431.784 gagne 150.000 fr.
Le numéro 146.583 gagne 5.000 fr.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

45.794, 173.410, 211.323, 245.529, 313.489, 408.069, 488.813, 63.367, 174.501, 320.634, 265.987, 328.649, 417.228, 496.418, 77.368, 209.572, 244.249, 269.846, 396.683, 477.312.

Foncières 3 % 1909

Le numéro 151.306 gagne 100.000 fr.
Le numéro 1354.880 gagne 10.000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

466.642, 887.248, 762.686, 1.199.270, 745.799, 466.642, 887.248, 762.686, 1.199.270, 745.799, 1023.372, 635.374, 1.218.152, 951.912, 657.326.

La remise des impôts AUX MOBILISÉS

Une note récente du ministre des finances informait les contribuables qu'en attendant les décisions du Parlement, les percepteurs accorderaient toute leur bienveillance aux mobilisés d'hier pour le paiement de leurs impôts.

Le rapport que M. Vincent Auriol, député de la Haute-Garonne, a déposé au nom de la Commission de la législation fiscale, sur les propositions de loi de MM. Nadi, Lacave-Laplagne et Bonneval, tendant à faire remise aux mobilisés du paiement de l'arrière de la contribution personnelle-mobilière, vient d'être distribué et pourra être discuté la semaine prochaine à la Chambre.

Adoptant, à l'unanimité, les conclusions et les dispositions légales proposées par M. Vincent Auriol, la Commission a étendu le bénéfice de la loi nouvelle aux réformés et aux veuves ou descendants directs des militaires morts pour la France. Mais elle a fixé les règles suivantes :

Il ne serait pas sage d'accorder la remise de la contribution à tous les contribuables mobilisés sans distinction, car, dit le rapporteur, il en est qui peuvent payer et qui, surtout, dans l'état actuel de nos finances, doivent payer ce qui est nécessaire au pays.

D'autre part, il était injuste et dangereux de n'accorder la remise de la contribution personnelle-mobilière, qu'aux contribuables dont les familles sont admises au bénéfice des allocations militaires comme le suggéraient d'autres propositions, car, ajoute le rapporteur, beaucoup d'injustices ont été commises dans l'attribution des allocations et ce ne serait pas sage d'aggraver, par l'octroi ou le refus automatique d'une faveur nouvelle, le poids des inégalités existantes et la vigueur des protestations.

Faisant état de toutes les considérations d'ordre financier et de justice qui sont exposées dans le rapport, la Commission a établi le texte suivant :

« Article premier. — La remise intégrale d'office de leur contribution personnelle-mobilière due depuis le 4 août 1914, sera accordée, s'ils ne sont pas inscrits aux rôles de l'impôt général sur le revenu, c'est-à-dire s'ils ne possèdent pas plus de 3.000 fr. de revenu imposable et dans les conditions fixées à l'article 2 :

« 1. A tous les mobilisés pour chaque année au cours de laquelle ils auront été présents sous les drapeaux ;

« 2. Aux militaires des armées de terre, affectés d'infirmités résultant de la guerre, ainsi qu'aux veuves, orphelins et descendants de ceux qui sont morts pour la France pour chaque année au cours de laquelle ils ont droit à pension. L'article 2 indique les conditions et les formalités à remplir. Les intéressés devront remettre à l'administration des contributions directes, un certificat du percepteur constatant qu'il a promulgué la loi, ils n'étaient pas imposés au titre de l'impôt général sur le revenu et un extrait du livret militaire, indiquant les périodes pendant lesquelles ils ont été présents sous les drapeaux ou un extrait de leur titre de pension.

« Les contribuables mobilisés qui, par application des décrets en vigueur, bénéficient de délais supplémentaires pour déclarer leur revenu, devront produire les certificats dans les deux mois qui suivront la publication des rôles émis après l'expiration des délais supplémentaires et avant l'expiration de ce délai. Aucune poursuite ne pourra être exercée contre eux.

« Enfin, lorsque dans les cinq années prévues par la loi du 15 juillet 1914 relative à l'impôt général sur le revenu, l'administration constatera de fausses déclarations de revenu, le montant de la contribution personnelle-mobilière dont remise aurait été faite indument, sera exigé avec des pénalités correspondantes. »

Telles sont les dispositions arrêtées par la Commission de la législation fiscale et que M. Vincent Auriol demande à la Chambre de voter sans retard.

Céréales de Semences

Pour faciliter les ensemencements de printemps les services du sous-secrétariat d'Etat du ravitaillement et du commissariat de l'Agriculture se sont mis d'accord pour faire mettre à la disposition des agriculteurs qui en feront la demande, des semences de céréales aux conditions suivantes :

Blé alternatif (variété d'automne et de printemps), 75 à 85 francs.
Blé de printemps (Chiddam de mars, Saumur de mars), 75 à 85 fr.
Blé marquis (Canada), 90 francs.
Blé manitoba d'importation, 85 fr.
Blé manitoba récolté en France, 75 à 80 francs.

Seigle, 55 à 65 francs.
Orges de printemps, 55 à 65 francs.
Sarrasin, 55 à 60 francs.
Mais exotiques ou indigènes, 55 à 65 francs.
Ces prix s'entendent aux 100 ki-

logs nets, marchandises chargées sur wagon départ, toiles à rendre.

Les demandes de semences, préalablement groupées par les Directeurs des Services agricoles seront adressées par eux au commissariat à l'Agriculture (Céréales et Vignes), 6, cité Vaneau, à Paris. Ces fonctionnaires devront favoriser les échanges entre les cultivateurs du même département pour réduire au minimum les difficultés de transport.

En dehors des fournitures de semences faites par l'administration dans les conditions qui viennent d'être précisées, le commerce des semences reste libre sous réserve de l'observation des prescriptions de l'arrêté du 13 janvier dernier et des circulaires des 8 et 22 mars 1918.

Les demandes de permis d'expéditions de semence à destination :

- 1^o du département de la Seine ;
- 2^o d'un grainetier d'un département autre que celui de l'expéditeur,

doivent être envoyées en 3 exemplaires au visa du Service des Semences au ministère du Ravitaillement, 26, rue Bassano, à Paris.

Les autres permis de circulation sont délivrés pour les expéditions par fer par le Bureau Permanent et par route par le Maire de la commune expéditrice. — Joindre à toute demande de permis le certificat exigé par l'arrêté ministériel du 13 janvier 1918. — Ces certificats justifiant les demandes de semence, seront annexés au registre d'entrée et de sortie des céréales de semence que devront tenir tous les grainetiers. Registres et certificats seront à la disposition du Bureau permanent et du contrôle des stocks qui assureront le contrôle des livraisons.

Les livraisons seront faites au nom du Préfet, président du Bureau permanent dans les gares désignées par les Directeurs des Services agricoles. Le recouvrement du montant des cessions sera fait par le Bureau permanent.

NOTE TRÈS IMPORTANTE. — Les excédents de céréales qui n'auraient pas reçu d'emploi comme semences ne seront repris par les Services du Ravitaillement, qu'au prix de la taxe, en quelques mains qu'ils se trouvent.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

A partir du 1^{er} février prochain, les modifications suivantes seront apportées à certains trains de voyageurs en vue de faciliter leurs correspondances.

1^o Brive à Capdenac

Avance de 5' des trains 49.004 et 49.020 entre St-Denis près Martel et Brive.
St-Denis près Martel, départ (49.004) 6 h. 05 (49.020) 15 h. 50, au lieu de (49.004) 6 h. 10 (49.020) 15 heures 55.
Brive, arrivée (49.004) 7 h. 15 (49.020) 17 h. 09, au lieu de (49.004) 7 h. 20 (49.020) 17 h. 14.

2^o Capdenac-Aurillac

Modification dans la marche des trains 52.012, 52.036 et 52.003.
Capdenac, départ (52.012) 6 h. 57 (52.036) 19 h. 05, au lieu de (52.012) 6 h. 45 (52.036) 18 h. 50.
Aurillac, arrivée (52.012) 9 h. 28 (52.036) 21 h. 36, au lieu de (52.012) 9 h. 26 (52.036) 21 h. 31.
Aurillac, départ (52.003) 7 h. 09, au lieu de 6 h. 55.
Capdenac, arrivée (52.003) 9 h. 37, au lieu de 9 h. 23.

3^o Aurillac-St-Denis près Martel

Avance de 14' du train S. Q. 53.007 au départ d'Aurillac.
Aurillac, départ à 6 h. 53, au lieu de 7 h. 07.
St-Denis près Martel, arrivée à la même heure 11 h. 59.

4^o Albi-Tessonnières

Avance de 10' du train 58.024 entre Albi et Tessonnières.
Albi, départ 17 h. 58, au lieu de 18 h. 08.
Tessonnières, arrivée 18 h. 28, au lieu de 18 h. 38.

BIBLIOPHIE

« La Femme et l'Enfant »

Sommaire du n° 7 (15 janvier 1919)

Les Bons Patrons font les Bons Ouvriers, Dr Jacques Berillon. — Les Belles Familles Françaises. — La Mère, le Médical et le Professeur, Victor Cambon. — Les Femmes et les Fêtes de la Délivrance, Paul Chauvin. — Le Ménage d'Odette (suite), Colette Yver. — De tout un peu. — Causerie de Puériculture : Les Dangers de l'hygiène-alimentation. Il faut laisser les Bébés téter au sein suivant leur appétit, Dr Variol.

La Découverte de l'Amérique, Rachilde. — Le Coin des Mamans : La Vie Végétative pour l'Enfant. — Courrier de Quinzaine, G. G. Rose-Goulin.

Les Sports de la Femme et de l'Enfant. — Professeur Rodolphe Truchet. — Le Taylorisme (suite), P. Vaucelin.

Nous apprenons l'Anglais (6^e Leçon), G. Hickman. — Economie Ménagère : Conseils généraux, Du Poisson et des Court-bouillons. — Economie Domestique : La batterie de cuisine. — La Pharmacie de Famille : des Lavements. — Soins d'Hygiène et de Beauté : Les Mains, par Madame Comollet-Sue.

Petite Correspondance. — Abonnements : 29 rue de Tournon, Paris VI^e.

Les Annales

A propos de pasteurs, on lira cette semaine dans les Annales de beaux et charmants articles de Gabriel Hanotaux, R. Valléry Radot et des fragments de la pièce de M. Sacha Guity, Nombres gravures illustrant les textes de Anatole France, Henri Lavedan, M. Zamacois, Gustave Le Bon, les impressions de voyage de P. Genizon à travers l'Allemagne révolutionnaire ; enfin une délicieuse comédie : le Baiser sur la Glace.

Partout : le n° 40 centimes.

Le Journal de l'Université publie cette semaine le texte abondamment illustré des belles conférences de Jean Richepin, Herriot, Ed. Cauche, etc. La collection de ce journal forme une incomparable bibliothèque.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 1^{er} février

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Claudef Cachin, député du Nord, Destructions et pillages allemands. Représailles et réparations. — Henry Bordeaux, Ce qu'on entend sur le Rhin. — M. de la Vallée, Vicaire général de Paris, Les vues du cardinal Rampolla à la veille de la guerre 1914. — Jeanne d'Orléans, Madeleine de Glapion, demoiselle de Saint-Cyr (III). — Lucien Descaves, L'Imagier d'Épinal (IX). — André Chaulmeix, A propos de « Justicier », de M. Paul Bourget. — René Moulin, Chez le vaincu. — Robert Valléry-Radot, Suite Étant donné. — Georges d'Hérinville, Mes Livres.

PARTIE ILLUSTRÉE

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

A NOS LECTRICES

La Jolie Broderie Française a recommencé à paraître. C'est l'heure où le cher Poilu va se réinstaller au foyer après de longues et cruelles années d'absence. C'est aussi plus que jamais l'heure des économies par ces temps de vie chère.

Aussi, chères Lectrices, vous aurez à cœur de parer le foyer pour le retour, de lui donner un aspect coquet, séduisant, en l'ornant de gracieux ouvrages brodés qui sortiront de vos doigts agiles et infatigables.

La Jolie Broderie Française, vous sera d'une aide précieuse et vous fournira tous les modèles et tracés dont vous aurez besoin.

La Jolie Broderie Française ne publie que des modèles élégants, pratiques et faciles à broder. — Broderie Blanche et de Couleur, Linge de Table et de Maison, Lingerie, Layette et Robes d'Enfants. — L'abonnement ne coûte que 5 francs par an (5 fr. 50 avec un Joli Ouvrage Prime, offert aux abonnées). Le numéro : 40 centimes.

Écrire à la Directrice de La Jolie Broderie Française, 34, rue Halé, Paris (14^e).

Électricité

Installation pour éclairage
Force motrice
Sonnerie électrique
Réparation de moteurs
et de transformateurs sur place.
Fournitures d'appareillages électriques

A. BAUDIN

Electricien diplômé
Anciennement chef d'atelier du service électrique d'armée
6, rue de la Mairie, Cahors.

MAISON BERGOUIGNOU

22, boulevard Gambetta
Réouverture du Salon
POUR HOMMES

A vendre

Une automobile mono-Zebre 6 HP
en état de neuf.
Avec ses accessoires.
S'adresser à M. Conton, Huissier à Cahors.

THE SWEETHEART SOAP

SAVON DE MÉNAGE EXTRA
Demandez échantillons et prix
ETABLISSEMENT J. FOURRE, 120, r. Ferrari, Marseille.

CHARBONILLE A VENDRE

A prix réduit
S'adresser : Manutention militaire.

A vendre

De suite, une MAISON

Située rue Brive, N° 11, à Cahors

On vendrait aussi meubles, cuivres, cave, etc. Pour visiter, s'y adresser tous les jours, de 1 heure à 3 heures.

HORLOGERIE & ÉLECTRICITÉ

SONNERIES ÉLECTRIQUES
RÉPARATIONS, TRANSFORMATIONS
INSTALLATIONS
Lumière électrique
H. FABRE
10 et 12, rue Saint-James, CAHORS

TRANSPORT DE VOYAGEURS

EN AUTOMOBILE
SERVICE A VOLONTÉ
F. FOURGOS
95, Boulevard Gambetta, CAHORS
— PRIX MODÉRÉS —

RELIGIEUSE donne secrets pour guérir pipi au lit et hémorroïdes. Maison Burot V. 10, Nantes

Le propriétaire-gérant : A. GOUESLANT

BOUILLON LUX

Extrait pur de viande et de légumes

Se trouve dans toutes les Maisons d'Alimentation

GROS : Etablissements LUX, 58, rue Riquet, Toulouse

LES ETABLISSEMENTS LUX 58, rue Riquet, TOULOUSE demandent dans chaque chef-lieu de DÉPARTEMENT et dans chaque ARRONDISSEMENT, un Représentant bien introduit dans l'ALIMENTATION

CONSTIPÉS !

si vous avez
TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT
ESSAYEZ ENCORE
LES

PILULES DUPUIS

Laxatives, Antiglaireuses, Antibilieuses, Dépuratives.

ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ

Elles ne donnent jamais de coliques parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et produisent toujours de l'effet.

UNE ou DEUX PILULES DUPUIS

prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.

SE MÉFIER DES INNOMBRABLES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS
Il faut exiger dans toutes les Pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
Les Exiger en Boîtes de 2 fr. (impôt compris)
portant une étiquette rouge (marque déposée) sur
le contrôle et les mots « Dupuis Lilla »
Impression en noir sur chaque
pilule de couleur rouge.

HALLS DE L'ALIMENTATION — POSTAUX FRANCO toutes gares :
50, R. de la Bourse, LE HAVRE — AU SIROP SARDINES
Vente directe au consommateur. TARIF sur demande

d'inquiétude.

Enfin, se dit-il, l'important est d'écarter le danger qui menaçait avec le plus d'imminence. Il faut hâter le mariage de Madeleine Gerbier ; elles ne manquent pas les héritières qui ne demanderaient pas mieux que de devenir la femme de mon fils.

Tout en revenant de la dernière cérémonie funèbre, à laquelle il avait décidé d'assister, l'industriel composait déjà, dans sa pensée, la liste des jeunes filles pourvues de dots considérables parmi lesquelles il choisirait l'épouse de son fils.

Mais une surprise tout aussi douloureuse l'attendait à sa rentrée à Chèvremont.

Un grand événement s'était produit qui réunissait les voisins sur le pas des portes et qui avait fait sortir toute la population dans les rues.

Après des premières personnes rencontrées, il s'informa :

— Qu'y a-t-il ?

En tremblant d'effroi on lui répondit :

— Un espion, M. Delaunay, il y avait un espion à Chèvremont. Tout le monde le connaissait, lui parlait, lui serrait la main. On ne se serait jamais douté...

La personne qui répondait aux questions de l'industriel avait des mouvements d'horreur en parlant de cet espion comme elle en aurait eu si elle avait été sur le point, en mar-

chant, de mettre le pied sur un reptile...

M. Delaunay demanda :

— Et comment l'a-t-on connu ?

— Les gendarmes sont venus, M. Delaunay, avertis par des agents de la police secrète.

Ils ont fait une perquisition chez cet individu et ont découvert des pièces qui établissaient sa culpabilité. Il était temps qu'on l'arrêtât, il devait faire sauter le pont du chemin de fer avec une machine infernale contenue dans une boîte de fer blanc semblable à celle dont les pêcheurs se servent pour mettre le poisson qu'ils ont pris.

On a trouvé chez lui des plans, des cartes, des dessins représentant les forts de la ville voisine, des indications de toute sorte.

— Sapristi... sapristi... disait M. Delaunay en écoutant ces explications.

El lui aussi se sentait transpercé d'une vague frayeur en songeant qu'il avait vécu dans une contrée habitée par un espion.

Pour lui comme pour les braves gens affolés qui commentaient cet événement, un espion était une bête dangereuse, perfide, plus laide que le crapaud, plus venimeuse que le scorpion.

Un espion était un animal à figure humaine dont rien ne décelait l'ignominie et la laideur morale ; un être qui entre chez vous en souriant,

paraît rechercher votre amitié, vous porter de l'intérêt, s'apitoyer sur vos misères, vous pousser aux confidences pour mieux vous trahir.

M. Delaunay voulut avoir d'autres détails.

— Est-on sûr que c'était un espion ?

— Puisqu'on l'a emmené, les menottes aux poings. On a trouvé chez lui la copie de renseignements donnés aux Allemands sur les forces militaires des garnisons voisines et une liste de conventions secrètes par lesquelles il eût correspondu avec l'ennemi si celui-ci avait été vu de Chèvremont.

On a trouvé la clef des signaux qu'il devait faire, la nuit avec une lumière, le jour avec les aiguilles du cadran du clocher...

Bien mieux, M. Delaunay, on a trouvé chez lui, pour le cas d'invasion, la liste de tous les notables du pays, avec la somme d'argent qu'on pouvait exiger de chacun d'eux et des renseignements sur les maisons qui méritaient d'être pillées et celles qu'il fallait brûler.

Votre usine devait être brûlée, M. Delaunay, et vous-même deviez être traité sous le prétexte que vous avez refusé, il y a quelques années, d'employer dans votre maison des ouvriers allemands qui se sont présentés à vous.

— Sapristi... sapristi... répétait M. Delaunay terrifié. Est-ce que je

connaissais cet individu ?

— Si vous le connaissiez ? Je pense que vous le connaissiez, puisque c'est M. Morel, si doux, si poli, si aimable avec tout le monde...

— M. Morel ! non... vous plaisantez.

C'est-à-dire que ce vilain monsieur s'était affublé de ce nom bien français pour mieux tromper son monde. Son véritable nom était... attendez, je l'ai écrit, pour me le rappeler ; ah, voici, son nom était Hermann Gottschalk.

— Hermann Gottschalk !

— Oui, M. Delaunay ; il n'y avait pas de danger qu'il se présente à vous sous ce nom barbare. C'est égal, nous avons été toutes bien surprises.

Une commère surenchérit :

— Moi, j'ai eu des soupçons ; je me disais que ce jeune homme était bien trop poli pour être honnête.

— Allons, reprit la première des femmes, ne dites pas cela, vous avez été surprise comme tout le monde et si M. Morel avait demandé la main de votre fille vous la lui auriez donnée. Il nous paraissait si distingué, si comme il faut, si rangé, si sérieux et tout...

— C'est vrai pourtant, reprit la commère ; de plus malins que moi s'y sont laissés prendre, à preuve ce bon M. Delaunay.